



Une offre d'emballages alimentaires standards et de matériels associés unique en Europe



RAPPORT ANNUEL 2009



Sommaire

2	Groupe Guillin
6	Rapport de gestion
15	Comptes consolidés
49	Comptes sociaux
63	Assemblée générale mixte
73	Rapports

ATTESTATION DU RAPPORT ANNUEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont ou pourraient être confrontées.

Le Président Directeur Général
François GUILLIN

Historique

1972 > Création à Lods, en Franche-Comté, d'une structure artisanale de fabrication de barquettes pour la restauration collective.

1973 > Lancement de la gamme Patipack, boîte plastique à destination des pâtisseries des Grandes et Moyennes Surfaces (GMS).

1978 > Lancement de Multipack, boîte plastique à charnière auto-fonctionnelle pour les traiteurs de la GMS.

1983 > Création d'une unité de stockage de 2 100 m² à Ornans s'ajoutant aux 3 500 m² de Mouthier Haute-Pierre (Doubs, France).

1985 > Élargissement de la structure commerciale aux commerces traditionnels.

1986 > Lancement d'un département export.

1987 > Création à Ornans d'une unité de calandrage de feuilles de matière plastique PVC.

1988 > Transfert du siège social de Mouthier Haute-Pierre sur un site d'avant-garde à Ornans.

1989 > Introduction de Guillin Emballages sur le Second Marché de la Bourse de Lyon.

1990 > Rachats d'Alphaform et de Dynaplast, sociétés spécialisées dans la barquette et la vaisselle plastique. Création d'une filiale de distribution : GPI UK au Royaume-Uni.

1992 > Cotation en bourse de la holding SA Groupe Guillin.

1993 > Rachat de Nespak, société spécialisée dans les emballages pour fruits et légumes.

1996 > Création d'une nouvelle gamme de boîtes pâtisseries très innovantes et à caractère traditionnel : Classipack.

1998 > Mutation du PVC au PET. Création d'une nouvelle unité d'extrusion de PET chez Guillin Emballages.

I LA STRATÉGIE DU GROUPE GUILLIN

Une stratégie industrielle et commerciale de qualité qui, sur les marchés de la grande distribution, du commerce traditionnel, de la restauration hors domicile commerciale ou sociale, des fruits et légumes et des industries agroalimentaires, assure au Groupe Guillin le leadership européen dans ses deux activités : l'emballage plastique alimentaire standard thermoformé et le matériel de scellage et de remise en température.



II UN MÉTIER

Le Groupe Guillin se compose de 15 sociétés spécialisées par marchés et par pays, chacune maîtrisant parfaitement l'ensemble de son processus industriel et commercial via la conception de produits standard, le développement d'outillages, la production des feuilles plastiques extrudées, le thermoformage et la commercialisation de leurs produits. Les sociétés du Groupe Guillin peuvent ainsi répondre aux attentes de leurs clients avec les meilleurs produits et services, dans les meilleurs délais.

III UNE PRÉSENCE EUROPÉENNE

Parce que l'Europe est un marché aux spécialités nombreuses et aux réseaux complexes, le Groupe Guillin œuvre chaque jour dans le sens d'une offre exhaustive et cohérente, soutenue par une distribution de proximité au maillage dense et performant. La synergie industrielle et géographique de ses filiales, l'intégration complète du processus de production, la recherche permanente de l'innovation permettent aux sociétés du Groupe Guillin de se développer en Europe et d'offrir à leurs clients dans chacun des pays européens un service irréprochable.

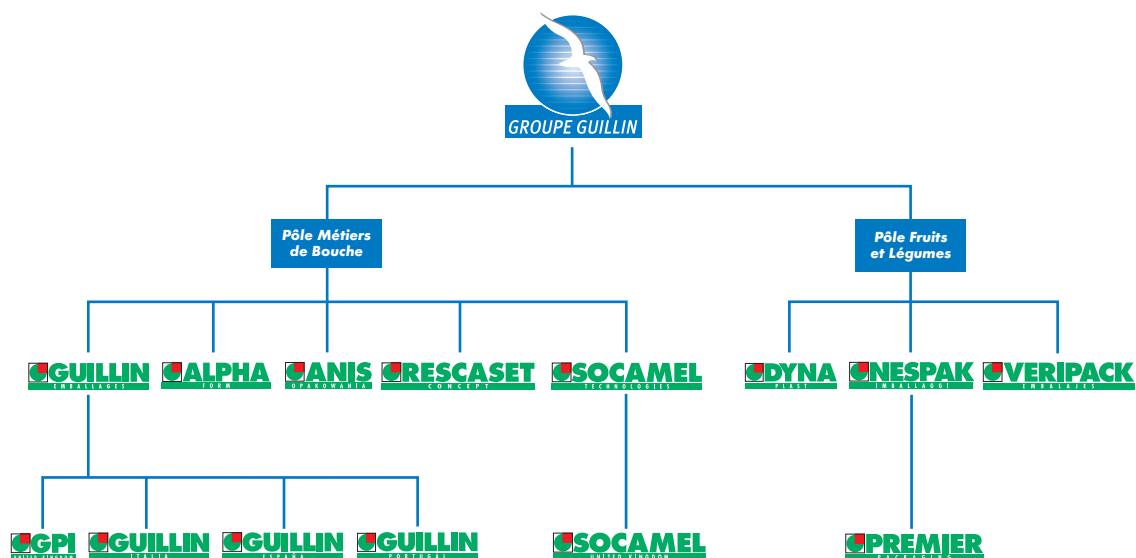


IV UNE OFFRE DE PRODUITS INNOVANTE, COMPLÈTE ET QUALITATIVE



Boîtes pâtisseries ■ Boîtes traiteurs ■ Barquettes à filmer, à sceller ■ Vaisselle ■ Barquettes, boîtes, alvéoles pour fruits et légumes ■ Chariots de remise en température ■ Machines de scellage...

V UNE ORGANISATION OPÉRATIONNELLE PAR MÉTIERS



VI DES ÉQUIPES RESPONSABLES ET PROFESSIONNELLES



Dans un contexte où la concurrence internationale est forte, l'anticipation est devenue au fil des ans le moteur essentiel du développement du Groupe Guillin. Un certain sens de l'audace autour duquel s'est construit et consolidé un management rigoureux et efficace. Les compétences humaines fondées sur le professionnalisme, la réactivité, la solidarité et l'inventivité lui permettent une efficacité et un partenariat unique avec ses clients. Une culture d'entreprise au sein de laquelle les hommes et les femmes du Groupe renforcent leurs acquis et s'épanouissent dans une relation dynamique, responsable et constructive. Une culture d'entreprise forte, au service du développement harmonieux du Groupe.



1999 > Certification qualité ISO 9001 acquise pour l'ensemble des sociétés du Groupe Guillin.

2000 > Développement de Thermipack, qui reçoit l'Oscar de l'emballage et l'Oscar européen "Eurostar".

2001 > Renforcement de la stratégie RHD avec l'acquisition du Groupe Socamel / Rescaset. Apport des matériels de scellage, de transport et de remise en température des repas.

2002 > Lancement des nouvelles boîtes chaudes Archipack et Marmipack. Acquisition de MacTrade, distributeur principal de Guillin Emballages en Italie qui devient Guillin Italia.

2003 > Création d'une société de distribution en Espagne : Guillin España, filiale de Guillin Emballages.

2004 > Création de Anis Opakowania et acquisition des actifs de Anis SA en Pologne.

2005 > Acquisition par Anis Opakowania des actifs de la société polonaise Blister Box qui dispose d'une gamme de produits en PP et OPS complémentaire à celle d'Anis Opakowania.

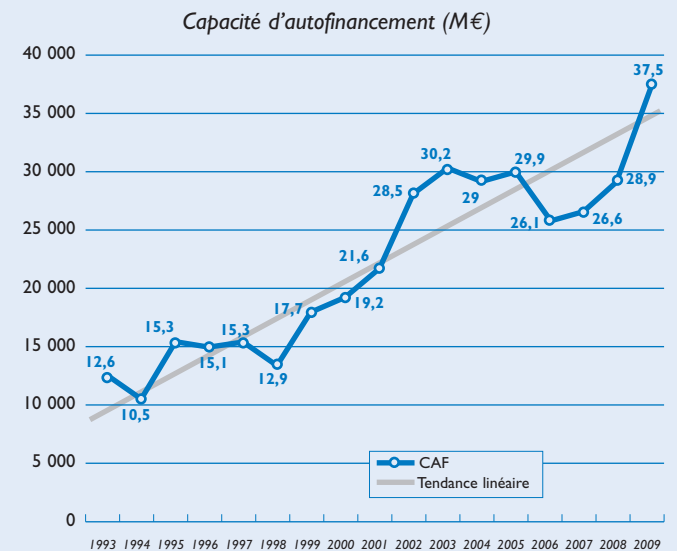
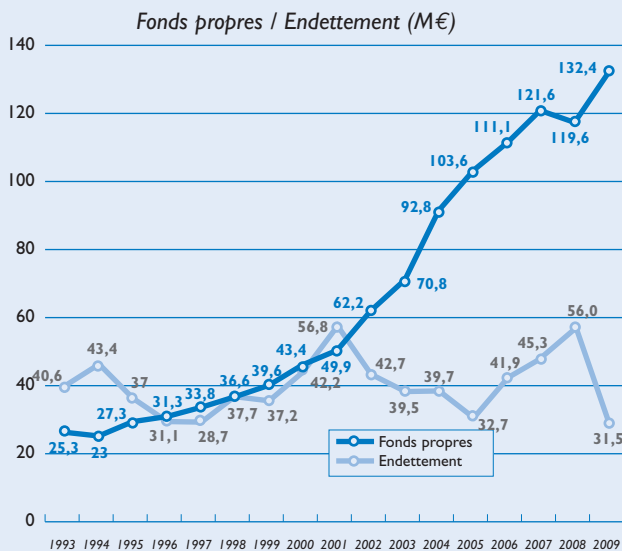
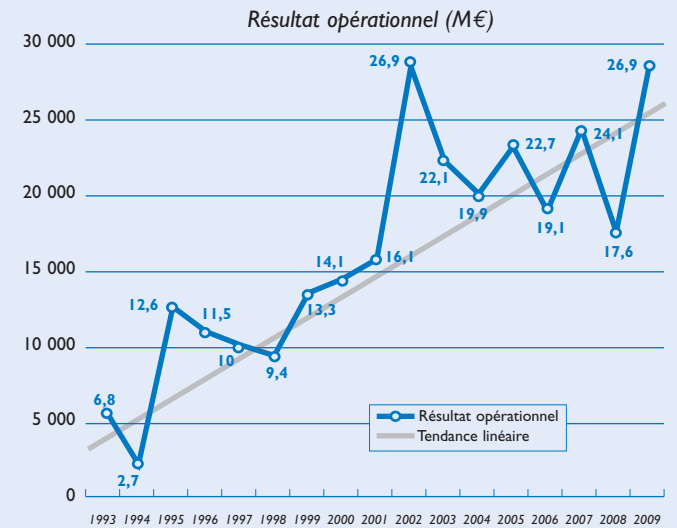
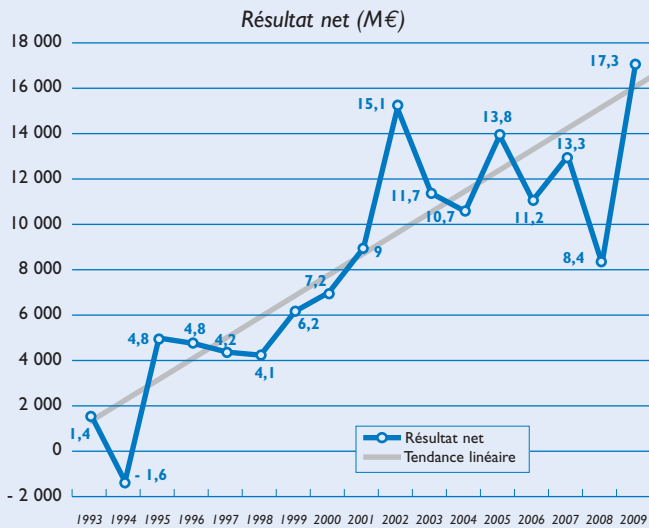
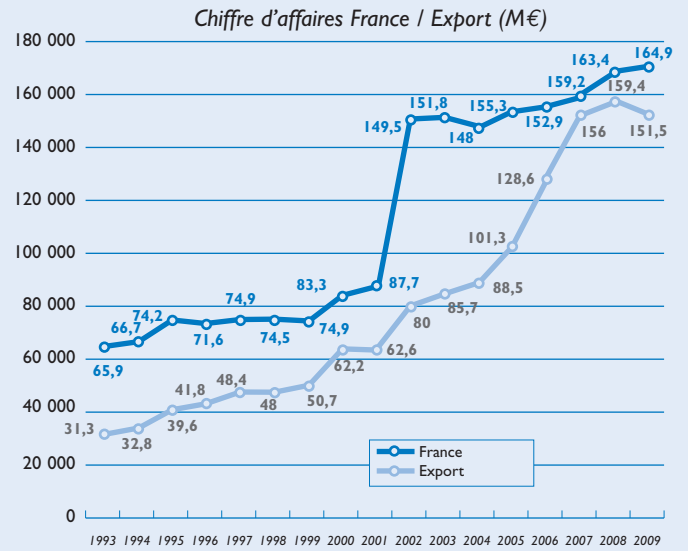
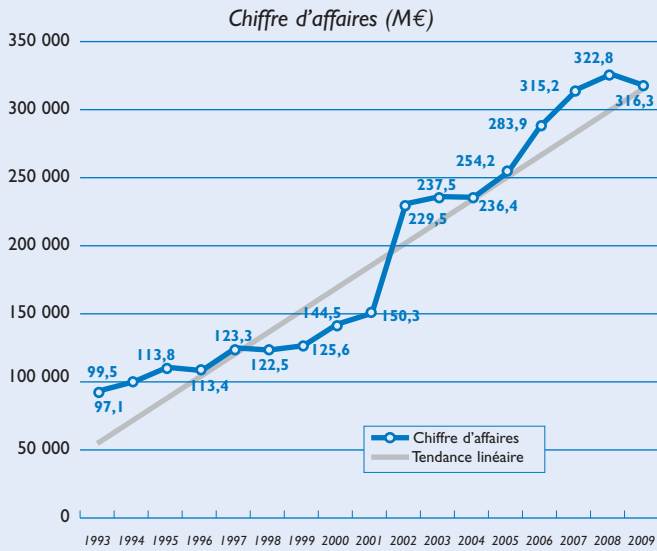
2006 > Création de Veripack Embalajes. Acquisition des actifs relatifs à l'activité d'emballages pour fruits et légumes du site de Barbera del Vallès de la société Autobar Packaging Spain. Acquisition par Nespak de la société de distribution d'emballages fruits et légumes Premier Packaging située au Royaume-Uni.

2007 > Création de la société Socamel UK et acquisition des actifs de la société Colston au Royaume-Uni par Socamel UK, filiale à 100% de Socamel Technologies.

2008 > Création d'un emballage pâtisseries novateur Desipack.

2008 > Création d'une société de distribution au Portugal : Guillin Portugal, filiale de Guillin Emballages.

VII LE GROUPE GUILLIN EN QUELQUES CHIFFRES



VIII DES UNITÉS PRODUCTIVES ET RÉACTIVES



> GUILLIN EMBALLAGES

Zone industrielle - BP 89 - 25290 ORNANS (France)
Tél. 03 81 40 23 00 - Fax 03 81 57 10 59 (département France)
Tél. 03 81 40 23 45 - Fax 03 81 62 15 78 (département Export)
www.guillin-emballages.com

> GUILLIN ESPAÑA

C/. Asturias, 4 - Pol. Ind Salinas
08830 SANT BOI DE LLOBREGAT - Barcelone (Espagne)
Tél. 93 652 46 34- Fax 93 640 69 04
www.guillin.es

> GUILLIN ITALIA

Via Bernini, 6 - 20040 USMATE VELATE (MI) (Italie)
Tél. 039 6014371 - Fax 039 6882169
www.guillin.it

> GPI UK Ltd

Unit 6 - Merlin Way - North Weald Airfield
EPPING - Essex CM 16 6 HR (Royaume-Uni)
Tél. 0044 1992 524439 - Fax 0044 1992 524522
www.guillinpackaging.co.uk

> GUILLIN PORTUGAL

Poligono Industrial Parque Tejo - EN 10 - Km 131,2
Forte da Casa - 2625-445 FORTE DA CASA (Portugal)
Tél. 219 580 714 - Fax 219 570 787
www.guillin.pt



> ALPHAFORM

26240 BEAUSEMBLANT (France)
Tél. 04 75 03 79 00 - Fax 04 75 03 14 99
www.alpha-form.com



> DYNAPLAST

BP 128 - Rue Just Meisonasse
89600 SAINT-FLORENTIN (France)
Tél. 03 86 43 81 00 - Fax 03 86 35 15 79
www.dynaplast.com



> NESPAK

Via Damano, 1- 48024 MASSA LOMBARDA (Italie)
Tél. 0545 979 797 - Fax 0545 979 700
www.nespak.com

> PREMIER PACKAGING

Grove Road - Preston
CANTERBURY - Kent CT3 1 EF (Royaume-Uni)
Tél. 01227 722575 - Fax 01227 720880
www.premier-packaging.ltd.uk



> ANIS OPAKOWANIA

UL. Przemyslowa 3 - 56400 OLESNICA (Pologne)
Tél. +48 71 399 21 11 - Fax +48 71 399 21 21
www.anis.pl



> VERIPACK EMBALAJES-Sociedad unipersonal

Mogoda, 26-64 - Pol. Ind. Can Salvatella
08210 BARBERÀ DEL VALLÈS - Barcelone (Espagne)
Tél. +34 93 729 20 10 - Fax +34 93 729 35 29
www.veripack.es



> RESCASSET CONCEPT

Rue Les Emptes - 38140 RIVES (France)
Tél. 04 76 91 21 25 - Fax 04 76 91 21 22
www.rescaset.com



> SOCAMEL TECHNOLOGIES

Chemin Allivet - 38140 RENAGE (France)
Tél. 04 76 91 21 21 - Fax 04 76 91 21 31
www.socamel.com

> SOCAMEL UK Ltd

Brunel Park - Bumpers Farm
CHIPPENHAM - Wiltshire SN14 6NQ (Royaume-Uni)
Tél. 01249 444 411 - Fax 01249 443 955
www.socameluk.co.uk

I ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE DU GROUPE GUILLIN

Le système financier a traversé en 2008 et 2009 une crise d'une ampleur sans précédent. Cette crise a été évolutive : elle a successivement atteint différents marchés, différents acteurs, différents pays pour devenir une crise économique mondiale touchant de manière significative l'économie réelle.

En 2009, le PIB de la France a diminué de 2,2 %, celui de la zone euro de 4,1 %, celui de l'Union Européenne de 4,2 %. Cette crise économique n'a pas été sans conséquence pour le Groupe Guillin. En effet, le Groupe Guillin a réalisé 94,5 % de son chiffre d'affaires dans l'Union Européenne avec notamment 52,1 % en France et 16 % en Italie.

Le Groupe Guillin a donc dû s'adapter à ce nouvel espace économique avec une baisse du PIB dans l'ensemble des pays européens.

L'activité économique du Groupe Guillin au premier trimestre 2009 a fortement été affectée par cette crise puisque le PAO (Produit des Activités Ordinaires) a baissé de 7,4 % par rapport au premier trimestre 2008. La croissance du PAO est redevenue positive au quatrième trimestre à 4,1 % par rapport au quatrième trimestre 2008. Sur l'année 2009, le PAO est en retrait de 1,8 %.

En 2009, la crise économique a entraîné une baisse des prix des matières premières plastiques ; ceux-ci ont été à des plus bas historiques au cours du premier trimestre 2009 ce qui a entraîné une baisse des prix de vente sous l'effet de la concurrence. Puis, ils ont augmenté tout au long de l'année de manière très significative avec pour corollaire une inversion du ciseau matières.

Les taux d'intérêt en 2009 ont été à des plus bas historiques, permettant de diminuer de façon significative le coût de l'endettement.

Les conditions climatiques en Europe ont eu une influence notable sur la vente d'emballages pour les fruits et légumes. En 2009, elles ont été "capricieuses" avec notamment un retard en début de saison pour la fraise en raison de problème de floraison et une production de raisin de table en retrait, à noter une progression pour la pêche-nectarine. De façon générale, la saison 2009 a été légèrement meilleure que 2008 qui avait été une année médiocre.

En dépit des contraintes économiques et climatiques, le Groupe Guillin a su atteindre un niveau de cash flow et de rentabilité des plus satisfaisants.

II LE GROUPE GUILLIN

QUALITÉ/ GAMMES/ SERVICES : LA TRILOGIE DE LA PERFORMANCE

Depuis 1972, ce concept est le moteur de la performance et du développement du Groupe. Considérée comme une exigence absolue pour l'ensemble des activités (conception, production, distribution, commercialisation, organisation), la qualité se traduit par des certifications ISO et BRC de l'ensemble des sociétés du Groupe et fait l'objet d'actions de sensibilisation et de contrôle réguliers auprès de toutes les équipes. La politique de gammes s'illustre par la production d'un ensemble de produits homogènes standards offrant une réelle valeur ajoutée marketing pour répondre à toutes les demandes des différents segments de marchés. Enfin, l'esprit de services qui anime chaque collaborateur se fonde sur l'anticipation des besoins, et s'appuie sur une organisation logistique rigoureuse et réactive.

UNE ENTREPRISE PATRIMONIALE

La culture de l'entreprise et son succès découlent directement du "patrimoine humain" constitué par la personnalité et les valeurs du fondateur. Amour du travail bien fait, réactivité, audace, anticipation, sens du service, mouvement permanent... sont à l'origine de l'aventure entrepreneuriale.

Ces valeurs, aujourd'hui devenues principe d'actions,

continuent à guider et à motiver les 1500 salariés qui constituent le Groupe Guillin. Fidèle à ses origines, le Groupe, qui réalise plus de 300 millions d'euros de chiffre d'affaires, a implanté son siège social à proximité du berceau familial et reste depuis ses débuts majoritairement détenu par la famille Guillin.

UN MANAGEMENT DYNAMIQUE

Chaque jour, le management s'attache à favoriser l'épanouissement et le perfectionnement des salariés afin qu'ils contribuent au développement harmonieux du Groupe. Ce style de management rigoureux sait concilier efficacement l'esprit d'équipe, la responsabilisation, le respect de l'autre, le dialogue, la transparence et la convivialité. Une politique de formation dynamique offre aux hommes et aux femmes du Groupe les moyens de progresser dans leurs métiers.

DOMAINE D'ACTIVITÉ

Le Groupe Guillin agit sur deux marchés distincts qui suivent chacun des cycles économiques différents :

- l'emballage à destination des métiers de bouche (alimentation, traiteur, pâtisserie,...) des fruits et légumes et de la restauration hors domicile,
- le matériel (chariots de distribution de repas et operculeuses destinés aux cuisines centrales).

LA SOCIÉTÉ MÈRE SA GROUPE GUILLIN

Pour fédérer et harmoniser les 15 sociétés réparties dans toute l'Europe, le Groupe Guillin s'appuie sur la holding basée à Ornans qui centralise les fonctions stratégiques du Groupe : analyser les potentialités de développement, définir les grandes orientations, fixer les objectifs, favoriser les synergies, impulser les grandes évolutions et décider des investissements.

La maîtrise globale de la finance à la consolidation comptable, la définition et le contrôle des budgets de fonctionnement des filiales et le développement de l'informatique, constituent les clefs d'une dynamique de croissance harmonieuse.

La holding emploie 32 personnes regroupées dans 6 directions (opérationnelle, juridique, financière, informatique, marketing, et affaires sociales) qui jouent le rôle de "fonction support" pour l'ensemble du Groupe, permettant ainsi d'en renforcer la cohérence.

Le Directeur Général Opérationnel, par son action au quotidien auprès des différentes filiales, assure que toutes les synergies et potentialités de chacun soient capitalisées. Le chiffre d'affaires de la holding s'élève à 7,5 millions d'euros en diminution de 0,1 million d'euros par rapport à 2008. Ce chiffre est constitué de la facturation de prestations de services aux filiales dans les domaines informatique, juridique, financier, social et marketing et également des redevances pour l'utilisation du logo du Groupe Guillin et pour des licences d'exploitation de marques, modèles et brevets.

LE SECTEUR "EMBALLAGES"

L'activité du secteur emballages représente 88,2 % du P.A.O (Produits des Activités Ordinaires) total du Groupe Guillin.

1- Modification de périmètre

Le périmètre est inchangé par rapport à l'exercice 2008, néanmoins nous vous rappelons la création de la société Guillin Portugal située à Lisbonne, qui a commencé son activité fin 2008.

2- L'activité du secteur "emballages"

Le Groupe Guillin est le leader européen en emballages plastiques alimentaires standards type unité de vente consommateurs. Par sa filiale Dynaplast, le Groupe Guillin est également un intervenant de niches sur son activité de fabrication et de commercialisation de feuilles plastiques. Ce secteur lui permet essentiellement de participer à l'offre globale marketing du Groupe.

Le PAO 2009 du secteur emballages s'établit à 272 millions d'euros contre 278,7 millions d'euros en 2008, soit une diminution de 2,4 % pour un volume en progression de 4 %.

2-1 L'emballage pour les métiers de bouche

Pour répondre à la demande de l'ensemble des acteurs des métiers de bouche, le Groupe Guillin a conçu une stratégie efficace : développer des gammes d'emballages standards pensés, conçus et fabriqués en fonction des contraintes et spécificités de chaque segment.

Le marché du commerce traditionnel et de la grande distribution se caractérise par une diversité de métiers (bouchers, charcutiers, traiteurs, poissonniers, pâtisseries...) aux attentes multiples et variées en termes d'emballages qui doivent être pratiques, hygiéniques, hermétiques, esthétiques, scellables, micro-ondables, gerbables inviolables... Le Groupe Guillin offre une réponse adaptée à chaque besoin à travers des marques déposées : Multipack, Patipack, Classipack, Snackipack, Pyramipack, Rubipack... Le Groupe Guillin est présent sur ce marché au travers de ses unités Guillin Emballages (et de ses 4 filiales commerciales), Alphaform et Anis Opakowania. Chaque société du Groupe Guillin dispose d'une large gamme de produits propres complétée par ceux des autres sociétés du Groupe et de négoce externe nécessaires à la satisfaction de ses clients, leur offrant ainsi une gamme d'emballages des plus étendue.



Guillin Emballages, berceau du Groupe, fut la première société à concevoir, fabriquer et distribuer sur stock des emballages plastiques thermoformés standards en grandes séries. Elle vend dans toute l'Europe aux GMS et professionnels des métiers de bouche. Elle est dotée d'un outil industriel de haute performance et d'unités de stockage ultra réactives. Guillin Emballages possède quatre filiales commerciales et logistiques : en Angleterre "GPI UK", en Espagne "Guillin España", en Italie "Guillin Italia" et au Portugal "Guillin Portugal". Guillin Emballages affirme avec dynamisme ses objectifs européens, au service du consommateur au travers la grande distribution et l'ensemble de ses distributeurs et de ses filiales.

Alphaform est le partenaire "Emballages" des commerces traditionnels, de la restauration hors domicile commerciale et sociale, des cash and carry. Pour répondre aux besoins de cette clientèle, Alphaform dispose d'une

gamme complète d'assiettes, plats, bols, barquettes, boîtes, plateaux repas et emballages traiteurs. Ses produits originaux et évolutifs répondent aux exigences des clients en matière d'hygiène, de transport et de conservation. En France et en Europe, Alphaform dispose d'un réseau unique de distributeurs partenaires.

Anis Opakowania est un acteur majeur de l'emballage plastique à destination des grandes et moyennes surfaces, des industries agro-alimentaires et des commerces traditionnels en Pologne. Fort d'un bon positionnement stratégique en Europe Centrale, Anis Opakowania est le vecteur de croissance du Groupe Guillin sur cette zone géographique.

Dynaplast agit indirectement sur ce secteur d'activité en produisant pour les filiales du Groupe certains emballages en PP et PET en fonction de son savoir-faire.

Nespak propose une offre complémentaire de barquettes PSE à destination principalement des produits carnés.

Rescaset Concept est le promoteur depuis plus de vingt ans du concept de distribution de repas en liaison froide pour la restauration collective avec un positionnement important sur le marché français. Rescaset Concept distribue des lignes de produits à usage unique à la restauration collective et à l'industrie agro-alimentaire. Elle fabrique et commercialise les matériels de scellage nécessaires à la bonne utilisation de ses produits.

Form'Plast, société détenue à 30 % par le Groupe Guillin, est spécialisée dans le thermoformage de barquettes à effet barrière pour l'industrie agro-alimentaire.

2-2 L'emballage pour les fruits et légumes

Sur ce marché international très compétitif et fortement soumis aux contraintes climatiques, le Groupe Guillin a mis en place une organisation qui offre à ses clients une proximité, gage d'une réactivité optimale.

Les attentes et besoins des producteurs et conditionneurs



de fruits et légumes sont par nature liés aux variations saisonnières, climatiques et locales. Face à cette difficulté, le Groupe a su imaginer et proposer une offre variée et adaptée aux particularités de ces aliments.

Sa commercialisation et sa diffusion sont assurées par un réseau dynamique de sociétés spécialisées par marchés et par pays assurant une réelle proximité avec le client.

Nespak et sa filiale anglaise **Premier Packaging** est un acteur de référence sur le marché Européen des fruits et légumes. Il y développe la majeure partie de son chiffre d'affaires avec plus de 40 % hors Italie.

Dynaplast est un acteur incontournable du marché des fruits et légumes en France en proposant une offre de produits innovants et à forte valeur ajoutée en PP et PET. Il offre également sa large gamme à ses sociétés sœurs Nespak et Veripack Embalajes.

Veripack Embalajes, est le spécialiste espagnol de l'emballage pour les fruits rouges en Europe. Il conçoit, fabrique et commercialise ses produits en très grandes séries à une large clientèle.

2-3 La feuille de thermoformage

En marge de son offre d'emballages thermoformés, le Groupe a développé un savoir-faire complémentaire et cohérent : la production et la commercialisation de feuilles plastiques pour le thermoformage haut de gamme. Elles sont assurées par la société Dynaplast qui possède une expertise reconnue par les thermoformeurs intégrés et les sous-traitants. Son savoir-faire technologique et son organisation technico-commerciale lui permettent de s'adapter aux cahiers des charges les plus rigoureux, de répondre aux demandes spécifiques dans des délais très brefs et de mettre au service de ses clients une approche marketing de pointe grâce à un laboratoire intégré.

2-4 Résultat opérationnel du secteur "emballages"

Le résultat opérationnel du secteur "emballages" s'élève à 22,5 millions d'euros en augmentation de 71,8 % par rapport à 2008, le résultat opérationnel récurrent (hors plan social de Veripack Embalajes) est de 26,5 millions d'euros en progression de 62,6 %.

Cette augmentation du résultat opérationnel récurrent s'explique par trois facteurs :

- une amélioration de la marge,
- la maîtrise des autres achats et charges externes qui diminuent de 3,4 %,
- une amélioration globale de la productivité.

Concernant le résultat opérationnel non récurrent, il est impacté par une charge couvrant les coûts du plan social de Veripack (Espagne) annoncé en mai 2009 pour un montant de 4 millions d'euros. Ce plan, mis en œuvre au cours du deuxième semestre 2009, a été comptabilisé en autres charges opérationnelles.

LE SECTEUR “MATÉRIELS”

Le marché de la restauration hors domicile comprend la restauration commerciale (sur place ou à emporter) et la restauration sociale (en établissements hospitaliers, scolaires, pénitentiaires, de la défense...). Pour garantir aux cuisines des collectivités des solutions de conditionnement et de transport des repas dans les meilleures conditions d'hygiène et de présentation des aliments, le Groupe Guillin conçoit, fabrique, et distribue à travers ses sociétés Socamel Technologies et Rescaset Concept des équipements destinés à la logistique de distribution en liaison froide et chaude.

Cette activité représente 11,8 % du PAO consolidé du Groupe Guillin. Trois sociétés contribuent au résultat de ce secteur : Socamel Technologies et sa filiale anglaise Socamel UK et Rescaset Concept pour la part de son activité liée à la fabrication et à la commercialisation de scelleuses.



I- L'activité du secteur “matériels”

Le Groupe Guillin conçoit et distribue les équipements destinés à la logistique de la liaison froide au travers de Socamel Technologies et de sa filiale Socamel UK ainsi que de Rescaset Concept qui fabriquent et commercialisent les matériels suivants :

- machines et lignes de scellage et de conditionnement permettant de conditionner les repas qui seront ensuite refroidis et conservés jusqu'à leur date de consommation,

- fours de remise en température, destinés à la restauration collective, aux établissements scolaires, aux maisons de retraite, aux hôpitaux et aux prisons, produits commercialisés essentiellement en France,

- chariots de distribution et de remise en température destinés principalement à la restauration couchée à l'hôpital et en clinique ; les chariots “Socamel” utilisent “l'air pulsé”,

- cabines de lavage pour désinfecter et sécher les chariots. Elles permettent de nettoyer les matériels et de lutter contre les maladies nosocomiales.

L'association emballages / matériels permet d'offrir au marché un concept global qui consiste à garantir aux cuisines centrales des collectivités, des solutions complètes de conditionnement et de transport des repas jusqu'au consommateur final dans des conditions optimales d'hygiène, de sécurité et de présentation.

Les conséquences du vieillissement de la population avec l'ouverture de nombreuses maisons de retraite, le développement de nouveaux produits et concepts, la politique volontariste de croissance à l'international doivent permettre de poursuivre significativement le développement de l'activité.

Depuis le 1^{er} novembre 2009, l'activité de conception et de fabrication des scelleuses a été transférée de la société Socamel Technologies vers la société Rescaset Concept, terminant la réorganisation industrielle et commerciale de ces deux sociétés.

Malgré la crise économique, le PAO du secteur « matériels » s'inscrit en progression de 3,1 % par rapport à 2008.

2- Résultat Opérationnel du secteur “matériels”

Le résultat opérationnel s'élève à 2,5 millions d'euros représentant 6,9 % du PAO, en progression de 25 % par rapport à 2008. Ce résultat s'explique par :

- une amélioration de la marge,
- la maîtrise des autres achats et charges externes qui diminuent de 8,8 %,
- une amélioration globale de la productivité.

III LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS ET DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT DU GROUPE GUILLIN

POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS

Les investissements industriels représentent 15,9 millions d'euros en 2009 soit 5,2 % du PAO dont 15 millions d'euros pour le secteur emballages. Les machines et outillages s'élèvent à 12,2 millions d'euros et les

constructions de bâtiments à 2,3 millions d'euros.

Le Groupe Guillin avait fortement investi (52,3 millions d'euros) en 2007 et 2008, en 2009 il a retrouvé un niveau plus normatif d'investissements. Il en sera de même en 2010 puisque les investissements prévus, hors croissance externe, seront de l'ordre de 20 millions d'euros.

ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Dès son origine, le Groupe Guillin s'est imposé grâce à des produits novateurs et des créations originales. Pour maintenir sa position de leader, la politique d'innovation fondée sur l'écoute et l'anticipation a un objectif : toujours conserver un concept d'avance.

L'ANTICIPATION : DE L'INTUITION À L'APPLICATION

Démarche innée et intuitive chez le fondateur du Groupe, l'anticipation est devenue un principe fondamental, moteur de développement et gage de maintien du leadership sur les marchés. Elle est au cœur des préoccupations des bureaux d'études des sociétés du Groupe dont le rôle est d'imaginer et de concevoir des produits toujours mieux adaptés aux besoins des clients.

L'INNOVATION AU CŒUR DU SUCCÈS

Veille des évolutions et des tendances du marché, détection des besoins émergents, études pour le développement de nouveaux designs, recherche de nouvelles fonctionnalités produits, et de nouveaux matériaux... sont les facteurs clés du succès de la politique d'innovation du Groupe. Des bains spéciaux ont par exemple été mis au point pour garantir un effet anti-buée aux emballages plastiques.

Les produits phares étant l'objet de nombreuses contrefaçons, une politique active en matière de propriété industrielle a été mise en place dès 1978.

Le Groupe gère aujourd'hui un portefeuille de plus de 300 titres de propriété industrielle.

Ces études et recherches concernent également de nouvelles technologies et plus particulièrement pour

l'activité matériels des projets pour la lutte contre les maladies nosocomiales (cabine de lavage).

LE DESIGN : UN ACCESSOIRE DE SÉDUCTION STRATÉGIQUE

Souvent considéré comme accessoire, le design est conçu au sein du Groupe Guillin comme une composante essentielle du produit. Sa capacité de séduction et de persuasion tant auprès d'un client, d'un prospect, que du consommateur final est capitale. Toute recherche sur un nouveau produit, qu'il soit destiné au marché des métiers de bouche ou des fruits et légumes, intègre en amont une réflexion poussée sur le design pour le rendre moderne, fonctionnel et parfaitement adapté au besoin de l'utilisateur final.

Comme chaque année, le Groupe Guillin consacre environ 1 % de son chiffre d'affaires à la Recherche et Développement pour le secteur emballages et 4% pour le secteur matériels.

Les efforts de recherche et développement dans les différents secteurs doivent permettre au Groupe d'augmenter son offre produits et d'améliorer ses prix de revient par la réduction de la consommation des matières et des énergies, le tout s'inscrivant dans une politique de développement durable.

L'ensemble des coûts de Recherche et Développement est comptabilisé en charges d'exploitation. En effet, les efforts de développement engagés par le Groupe en vue de la conception de produits, de processus de fabrication nouveaux ou améliorés, ne rentrent que très tardivement dans l'étape où ils sont des actifs éligibles aux critères de la norme IAS 38. L'avantage concurrentiel et technologique du Groupe ne se manifeste que lorsque les nouveaux produits sont sur le marché.

IV L'ACTIVITÉ DU GROUPE GUILLIN EN 2009

RÉSULTATS CONSOLIDÉS

COMPTE DE RÉSULTAT

La crise économique a eu d'importantes conséquences sur les comptes du Groupe Guillin en 2009. En effet, le PAO, qui s'élève à 308,3 millions d'euros, est en retrait de 5,6 millions d'euros, soit 1,8 % par rapport à 2008.

La baisse du PLN et de la GBP ont eu un impact significatif sur le PAO, puisqu'il aurait été supérieur de 3 millions d'euros à taux de change constant, ces deux devises représentant 5,3 % du PAO total.

L'évolution du PAO par trimestre est la suivante :

- 1^{er} trimestre : - 7,4 %
- 2^{ème} trimestre : - 2,8 %
- 3^{ème} trimestre : - 0,8 %
- 4^{ème} trimestre : + 4,1 %

La crise économique a surtout affecté l'activité du premier semestre 2009, l'évolution du PAO est redevenue positive à partir du quatrième trimestre avec 4,1% par rapport au quatrième trimestre 2008.

En 2009, la crise économique a entraîné une baisse des prix des matières premières plastiques ; ceux-ci ont été à des plus bas historiques au cours du premier trimestre 2009 puis ont augmenté de manière significative tout au long de l'année 2009 pour retrouver pratiquement les niveaux de prix de 2007 et du 1^{er} semestre 2008.

Cette baisse de prix n'a pas été sans conséquence puisqu'elle a entraîné une baisse des prix de vente dans un environnement où la concurrence est exacerbée.

La marge du secteur emballages augmente de 11,6 millions d'euros par rapport à 2008. Cette variation s'explique par :

- un gain sur les coûts d'achat de 22,6 millions d'euros,
- un perte due à la baisse des prix de vente de 17,1 millions d'euros,
- un gain dû à la hausse des volumes de 6,1 millions d'euros.

La marge du secteur matériels augmente de 2,4 millions d'euros due essentiellement à l'amélioration de la productivité de ce secteur.

Le résultat opérationnel récurrent s'élève à 30,9 millions d'euros en 2009 en progression de 10,1 millions d'euros soit 48,6 %, il représente 10 % du PAO. Cette amélioration du résultat opérationnel récurrent s'explique par :

- une amélioration des marges,
- la maîtrise des autres achats et charges externes qui diminuent de 4,4 %,
- une amélioration globale de la productivité.

En effet, les frais fixes diminuent de 5,3 % soit 1,1 million d'euros par rapport à 2008 en raison notamment d'une amélioration des coûts d'entretien et d'une réduction des coûts de publicité. Ils représentent 6,2 % du PAO en 2009.

Les frais variables augmentent en proportion des quantités vendues ou fabriquées. Les charges variables représentent 12,1 % du PAO en 2009, elles étaient de 12,4 % en 2008. Cette amélioration est due essentiellement à une meilleure productivité de l'ensemble des postes. Les charges de personnel représentent 21,9 % du PAO contre 20,6 % en 2008.

Les frais de personnel hors intéressement et participation sont stables (+ 0,2 % par rapport à 2008), traduisant une amélioration de la productivité, en effet les volumes du secteur « emballages » ont augmenté de 4 %.

L'augmentation de 4,1 % du poste « Charges de personnel » est due au quasi doublement de l'intéressement et de la participation. Le Groupe Guillin a une politique très dynamique de participation et d'intéressement des salariés aux résultats dans ses différentes filiales.

Le résultat opérationnel s'élève à 26,9 millions d'euros, en hausse de 52,8 % par rapport à 2008 soit 9,3 millions d'euros. Cette augmentation est due à la hausse du résultat opérationnel récurrent.

Par ailleurs, ce résultat opérationnel est impacté par le coût du plan social de Veripack (Espagne) annoncé en mai 2009 pour un montant de 4 millions d'euros. Cette charge a été comptabilisée en autres charges opérationnelles. L'objectif pour Veripack est le retour à l'équilibre de son résultat d'exploitation en 2010.

Le coût de l'endettement financier diminue de 1,6 million d'euros, conséquence de la baisse des taux et de la diminution de la dette financière en 2009 de 24,5 millions d'euros.

Le résultat net s'élève à 17,3 millions d'euros, il a doublé par rapport à 2008, conséquence de l'amélioration du

résultat opérationnel et de la diminution du coût de l'endettement financier.

La capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôts s'élève à 37,5 millions d'euros, représentant 12,2 % du PAO, en augmentation de 31,2 % par rapport à 2008.

BILAN

La structure financière 2009 est saine. La situation nette s'élève à 132,4 millions d'euros. La dette financière nette est de 31,5 millions d'euros, le taux d'endettement (gearing) s'établit à 0,24 contre 0,47 en 2008. Il est à noter que 7 millions d'euros d'actions d'auto-contrôle, représentant 9,4 % du total des actions du Groupe Guillin, ont été présentés en diminution des capitaux propres conformément aux normes IFRS.

L'endettement au 31/12/2009 diminue de 24,5 millions d'euros, conséquence d'une forte augmentation de la capacité d'autofinancement et d'investissements 2009 plus normatifs (15,9 millions d'euros).

La gestion du besoin en fonds de roulement est pour le Groupe Guillin une de ses priorités. Elle a été fortement pénalisée par la loi LME (Loi de Modernisation de l'Economie). Cette loi française que le Groupe Guillin respecte, réduit de façon significative les délais de paiement en France. Le Groupe Guillin a de nombreux clients étrangers, ses fournisseurs pour les filiales françaises sont principalement français, nous constatons donc au 31 décembre 2009 que le poste clients baisse de 4,2 millions d'euros, le poste fournisseurs baisse de 9,7 millions d'euros, créant un besoin de trésorerie supplémentaire de 5,5 millions d'euros. Sans cette loi, la dette financière du Groupe aurait été de 26 millions d'euros.

Par rapport à une capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts de 47,5 millions d'euros, la dette financière nette représente 0,7 année, la dette financière à plus d'un an 0,7 année également.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2009 se soldant par un bénéfice de 7 647 283,94 euros, de la manière suivante :

- aux actionnaires à titre de dividendes, pour :
5 082 187,50 euros
- après prélèvement du report à nouveau :
368 468,00 euros
- le solde, soit la somme de 2 933 564,44 euros étant affecté à la réserve ordinaire.

Le dividende revenant à chaque action est ainsi fixé à 2,50 euros.

Depuis le 1^{er} janvier 2006, la réfaction est de 40% pour les dividendes versés à partir de 2006 (article 158-3-2^o du CGI) uniquement pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

AMENDEMENT DE LA NORME IAS I ET APPLICATION D'IFRS 8

Le Groupe applique à compter du 1^{er} janvier 2009 les nouveaux textes, ceux-ci ont eu un impact sur les états financiers du Groupe et constituent des changements de méthodes comptables telles que IAS I et IFRS 8. Une information spécifique a été donnée dans l'annexe des comptes consolidés.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2009

Aucun événement particulier à la date du 31 mars 2010 ne s'est produit depuis la clôture de l'exercice 2009 qui soit de nature à modifier les comptes 2009.

ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

«Trois scénarios peuvent ainsi être évoqués :

- (a) un scénario « trou d'air », dans lequel le PIB potentiel et sa croissance ne sont pas durablement affectés par la crise et peuvent être rapidement restaurés ;
- (b) un scénario dans lequel le niveau du PIB potentiel est durablement affecté par la crise, car sa croissance ne retrouve que progressivement son niveau d'avant-crise ;
- (c) un scénario dans lequel le PIB potentiel et sa croissance sont affectés à long terme. Le scénario le plus crédible.

Étant donnée la fragilité de la mesure du PIB potentiel en temps réel, l'analyse de l'impact de la crise sur la croissance potentielle n'est robuste qu'ex post. Ainsi, les trois scénarios envisagés supra restent à ce stade tous possibles. Toutefois, les considérations suivantes conduisent à privilégier un effet « sur

le niveau » du PIB potentiel (scénario b) dans les économies avancées, sans néanmoins écarter un effet possible sur le taux de croissance du PIB potentiel (scénario c).“

(Source : Banque de France - Documents et débats n°3 janvier 2010).

Le Groupe Guillin partage l'analyse de la Banque de France et constate que l'activité économique 2010 sera encore particulièrement incertaine. Le Groupe Guillin prend toutes les dispositions nécessaires pour s'adapter à ce nouveau paysage économique. Il a de nombreux atouts, ses innovations, ses investissements très significatifs ces dernières années, sa réactivité commerciale et industrielle, sa capacité à générer du cash flow et sa structure financière lui permettront de traverser cette crise d'une rare ampleur. Le Groupe Guillin reste positionné sur des marchés européens porteurs et en croissance à moyen terme. Doté d'unités de production puissantes spécialisées par produit et par matière, et grâce à une politique volontariste d'investissements et de croissance externe, le Groupe Guillin offre à ses clients une gamme de produits de qualité unique et reconnue lui permettant d'aborder son avenir avec sérénité.

Toutefois, dans ce contexte économique incertain, nous ne sommes pas en mesure de donner de prévisions.

Croissance externe. Le Groupe Guillin est en cours de finalisation de l'acquisition de la société SHARP INTERPACK. En 2009, cette société a réalisé un chiffre d'affaires de 84 millions de Livres Sterling essentiellement en Grande-Bretagne (85%).

RÉMUNÉRATION DES ORGANES DE DIRECTION

Les rémunérations et avantages en nature alloués au titre de l'exercice 2009 aux organes de direction du Groupe Guillin dans le cadre de leurs fonctions dans les sociétés contrôlées s'élèvent à 0,5 million d'euros net de charges et d'impôts.

V LES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ DU GROUPE GUILLIN

L'information relative aux risques du Groupe est disponible dans l'annexe consolidée § 2.24.

VI LE GROUPE GUILLIN ET LA BOURSE

ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION

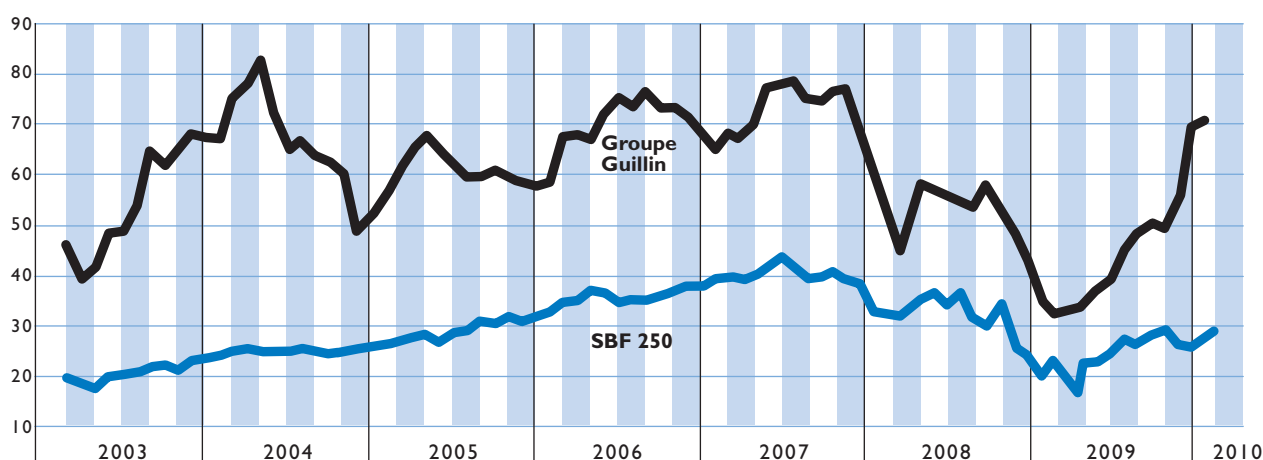
Le plus haut cours de l'année 2009 a été de 59,70 euros le 23/12/2009 et le plus bas à 32 euros le 7 janvier 2009. Le cours de clôture au 31/12/2009 était de 58 euros contre 32 euros au 31/12/2008 soit une progression de 81 %.

Au 24 mars 2010, le cours était à 69,1 euros. Il y a eu en 2009, 87 962 titres échangés pour 3 734 000 euros sur Euronext, nous ne connaissons pas les volumes traités en dehors d'Euronext.

Le Groupe Guillin a réalisé des opérations d'achats et de ventes de ses propres actions en 2009, elles se décomposent de la manière suivante :

	Quantités	Valeurs du portefeuille	Cours moyen unitaire de la transaction	Prix de vente	Cours moyen unitaire de la transaction
Titres au 01/01/2009					
Contrat d'animation	7 411	393 165,82	53,05		
Contrat croissance externe	164 395	5 981 112,88	36,38		
Total	171 806	6 374 278,70	37,10		
Achats	25 469	957 080,08	37,58		
Vente	- 4 642	- 252 724,30	54,44	215 579,76	46,44
Attribution d'actions gratuites	- 1 550	- 34 875,00	22,50		
Titres au 31/12/2009					
Contrat d'animation	4 570	224 027,30	49,02		
Contrat croissance externe	186 513	6 819 732,18	36,56		
Total	191 083	7 043 759,48	36,86		

COMPARAISON GROUPE GUILLIN / SBF 250 EN EUROS



INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

En application de l'article L 233-13 du Code de Commerce, nous vous donnons les indications suivantes en fonction des informations reçues en vertu des dispositions des articles L 233-7 et L 233-12 du Code de Commerce :

Identité des personnes morales ou physiques détenant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote au 10/03/2010.

Seuils	Actions	Droit de vote AGM
5%	Stock Picking FCP Agressor	Stock Picking FCP Agressor
10%		
15%	SC L'Atelier SC Le Château	
20%	SC La Brayère	SC L'Atelier SC Le Château SC La Brayère
25%		
33,33%		
50%	SC La Brayère ⁽¹⁾ SC L'Atelier ⁽²⁾ SC Le Château ⁽³⁾ Famille Guillin ⁽⁴⁾	
66,66%		SC La Brayère ⁽¹⁾ SC L'Atelier ⁽²⁾ SC Le Château ⁽³⁾ Famille Guillin ⁽⁴⁾
90%		
95%		

(1) (2) (3) (4) SC La Brayère, SC L'Atelier, SC Le Château et Famille Guillin agissent de concert.

PARTICIPATIONS DES SALARIÉS AU CAPITAL SOCIAL

Vu les dispositions de l'article L 225-102 du Code de Commerce, il est précisé qu'aucun salarié de la Société ne détient une participation au capital qui soit matérialisée par des titres faisant l'objet d'une gestion collective ("Plan d'Épargne d'Entreprise - PEE" ou "Fonds Commun de Placement d'Entreprise - FCPE") ou qui soit frappée d'une quelconque mesure d'incessibilité.

ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES AUX SALARIÉS DE LA SOCIÉTÉ

Les bénéficiaires des actions gratuites sont sélectionnés en fonction de leur niveau de responsabilité et de leur performance individuelle. Les actions sont attribuées définitivement après un délai de deux ans et sont librement cessibles après un délai de quatre ans à compter de la date d'attribution initiale.

Au titre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Mixte du 2 juin 2006 :

Date d'attribution des actions	Nombre de bénéficiaires*	Nombre total d'actions attribuées
20/02/2009	3	850

* Les bénéficiaires concernés sont des Cadres Dirigeants non mandataires sociaux.

PARTICIPATION DANS LE CAPITAL D'AUTRES SOCIÉTÉS

Il n'existe aucune participation croisée entre la Société et une ou plusieurs autres.

DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES

Il a été intégré dans l'assiette de calcul de l'impôt sur les Sociétés en application des dispositions de l'article 39-4 du code général des impôts la somme de 3 773 euros. L'impôt correspondant a représenté 1 258 euros.

MONTANT DES DIVIDENDES DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Conformément à la loi, nous vous rappelons que le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2008	2,00 €	Néant	Néant
2007	2,30 €	Néant	Néant
2006	2,00 €	Néant	Néant

Le Conseil d'administration

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE ET DE POUVOIRS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délégation	Augmentation de capital par incorporation de réserves L225-129-2 et 225-130 C Com	Augmentation de capital avec maintien du DPS L225-129-2 C Com	Augmentation de capital avec suppression du DPS L225-129-2 C Com	Augmentation de capital pour rémunération des apports en nature de titre et valeurs mobilières L225-147 C Com	Augmentation de capital réservée aux adhérents d'un PEE L225-129-6 C Com	Autorisation d'annuler les actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions L225-209 C Com
Assemblée générale d'autorisation	AGM du 6 juin 2008 Délégation de compétence Durée 26 mois	AGM du 6 juin 2008 Délégation de compétence Durée 26 mois	AGM du 6 juin 2008 Délégation de compétence Durée 26 mois	AGM du 6 juin 2008 Délégation de compétence Durée 26 mois	AGM du 6 juin 2008 Délégation de compétence Durée 26 mois	AGM du 5 juin 2009 Délégation de compétence Durée 24 mois
Montant autorisé	20 000 000	20 000 000	20 000 000	10 % du capital	378 000	Indéterminé
Utilisation par le Conseil	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

DÉLAIS DE PAIEMENTS FOURNISSEURS (SA GROUPE GUILLIN)

Conformément à la réglementation en vigueur, vous trouverez ci-dessous la décomposition du solde fournisseurs qui s'élève à 323 k€.

Factures non parvenues :	183 k€
Échéances à moins de 60 jours :	125 k€
Litiges et avoirs à plus de 60 jours :	15 k€

COMPTES CONSOLIDÉS

I COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

		31/12/2009	31/12/2008
Produits des activités ordinaires	Note 17	308 290	313 896
Autres produits de l'activité		8	17
Variation des stocks de produits en cours et produits finis		- 1 691	1 231
Production immobilisée		1 548	1 670
Achats consommés	Note 18	- 128 102	- 149 267
Autres achats et charges externes	Note 19	- 56 562	- 59 187
Impôts et taxes	Note 20	- 6 188	- 5 549
Charges de personnel	Note 21	- 67 462	- 64 793
Dotations aux amortissements	Note 22	- 16 926	- 16 879
Dotations aux provisions	Note 23	- 1 673	416
Autres produits d'exploitation	Note 24	893	786
Autres charges d'exploitation	Note 25	- 1 270	- 1 549
Autres charges opérationnelles	Note 26	- 3 971	- 3 235
Résultat opérationnel		26 894	17 557
Coût de l'endettement financier net	Note 27	- 1 236	- 2 858
Autres produits financiers	Note 28	1 151	1 167
Autres charges financières	Note 29	- 905	- 2 857
Quote-part dans les résultats des participations associées	Note 6	96	59
Impôts sur les résultats	Note 30	- 8 721	- 4 679
Résultat net		17 279	8 389
* Attribuable au groupe		17 277	8 388
* Attribuable aux minoritaires		2	1
Résultat par action (en euros)	Note 32	9,35	4,40
Résultat dilué par action (en euros)	Note 33	9,34	4,39

II ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

	31/12/2009	31/12/2008
Résultat net de la période	17 279	8 389
Écarts de conversion	255	- 1 862
Écarts actuariels sur les avantages au personnel	- 370	397
Impôt différé sur écarts actuariels	126	- 132
Autres éléments du résultat après impôts	11	- 1 597
Résultat global total	17 290	6 792
Dont attribuable au Groupe	17 288	6 791
Dont attribuable aux minoritaires	2	1

III BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF		31/12/2009	31/12/2008
Actifs non courants			
Goodwill	Note 4	33 187	33 037
Autres immobilisations incorporelles	Note 4	834	886
Immobilisations corporelles	Note 5	106 205	107 914
Participations dans les entreprises associées	Note 6	1 039	942
Autres actifs financiers non courants	Note 6	291	284
Impôts différés actif	Note 30	3 765	2 643
Total des actifs non courants		145 321	145 706
Actifs courants			
Stocks et en-cours	Note 7	40 396	41 992
Créances Clients	Note 8	72 929	77 129
Créance d'impôt sociétés		25	3 348
Autres créances et actifs courants	Note 9	3 950	4 968
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 10	16 146	7 258
Total des actifs courants		133 446	134 695
Total actif		278 767	280 401

PASSIF		31/12/2009	31/12/2008
Capitaux propres			
Capital		12 604	12 604
Primes d'émission, de fusion, d'apport		4 929	4 929
Actions propres	Note 11	- 7 044	- 6 328
Réserves consolidées		104 664	99 955
Résultat consolidé - Attribuable au Groupe		17 277	8 388
Capitaux propres - Attribuables au Groupe		132 430	119 548
Intérêts minoritaires sur réserves		14	14
Intérêts minoritaires sur résultat		2	1
Intérêts minoritaires		16	15
Total capitaux propres		132 446	119 563
Passifs non courants			
Provisions pour retraite et avantages similaires	Note 12	6 153	5 354
Provisions non courantes	Note 13	4 040	1 256
Emprunts et dettes financières long terme	Note 14	31 601	43 144
Impôts différés passif	Note 30	12 835	12 886
Total passifs non courants		54 629	62 640
Passifs courants			
Provisions courantes	Note 13	367	567
Emprunts et dettes financières court terme	Note 14	16 092	20 131
Dettes fournisseurs	Note 15	44 333	53 985
Dettes d'impôt sociétés		6 068	384
Autres dettes et passifs courants	Note 16	24 832	23 131
Total passifs courants		91 692	98 198
Total capitaux propres et passif		278 767	280 401

IV TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

	31/12/2009	31/12/2008
Résultat net consolidé	17 279	8 389
Dotations nettes aux amortissements et pertes de valeurs sur actifs non courants	Note 35 16 926	20 114
Dotations nettes aux provisions	1 673	- 416
Plus values et moins values de cessions	485	392
Autres produits et charges calculés	1 252	175
Quote-part de résultat des participations associées	- 96	- 59
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	37 519	28 595
Coût de l'endettement financier net	1 236	2 858
Charge d'impôt (y compris différés)	8 721	4 679
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	47 476	36 132
Impôts nets versés	Note 35 - 759	- 9 650
Variation des stocks nets de dépréciations	1 596	- 745
Variation des clients nets de dépréciations	4 200	2 105
Variation dettes fournisseurs	- 9 651	- 827
Variation des autres dettes et créances	4 800	516
Total variation du Besoin en Fonds de Roulement	945	1 049
Flux net de trésorerie généré par l'activité	47 662	27 531
Acquisitions d'immobilisations industrielles	- 15 935	- 25 412
Cessions d'immobilisations	331	305
Variation des créances et dettes sur immobilisations	- 2 081	- 935
Incidence des écarts de conversions sur les variations de périmètres		
Autres flux liés aux opérations d'investissement	-2	23
Investissement net financier		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	- 17 687	- 26 019
Nouveaux emprunts	15 196	32 674
Remboursements emprunts	- 30 832	- 16 780
Intérêts payés	- 1 372	- 2 913
Dividendes versés aux actionnaires et aux minoritaires	- 3 698	- 4 409
Rachats ou ventes d'actions propres	Note 11 - 723	- 4 414
Autres flux liés aux opérations de financement		
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement	- 21 429	4 158
Incidence des écarts de conversion	171	- 967
Variation nette de la trésorerie	8 717	4 703
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	3 548	- 1 155
Trésorerie à la clôture de l'exercice	Note 35 12 265	3 548

V TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

							Capitaux propres			
	Capital	Primes	Réserves	Actions propres	Écarts de conversion	Écarts actuariels nets	Résultat	Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Au 31/12/2007	12 604	4 929	91 483	- 2 018	800	450	13 293	121 541	16	121 557
Résultat de la période							8 388	8 388	1	8 389
Écarts de conversion					- 1 861			- 1 861	- 1	- 1 862
Écarts actuariels sur les avantages au personnel						397		397		397
Impôt différé sur écarts actuariels						- 132		- 132		- 132
Autres éléments du résultat après impôts					- 1 861	265		- 1 596	- 1	- 1 597
Résultat global total					- 1 861	265	8 388	6 792		6 792
Affectation résultat N - I			13 293				- 13 293			
Distribution de dividendes			- 4 408					- 4 408	- 1	- 4 409
Actions propres			- 67	- 4 310				- 4 377		- 4 377
Variation de périmètre										
Au 31/12/2008	12 604	4 929	100 301	- 6 328	- 1 061	715	8 388	119 548	15	119 563
Résultat de la période							17 277	17 277	2	17 279
Écarts de conversion					255			255		255
Écarts actuariels sur les avantages au personnel						- 370		- 370		- 370
Impôt différé sur écarts actuariels						126		126		126
Autres éléments du résultat après impôts					255	- 244		11		11
Résultat global total					255	- 244	17 277	17 288	2	17 290
Affectation résultat N - I			8 388				- 8 388			
Distribution de dividendes			- 3 697					- 3 697	- 1	- 3 698
Actions propres			7	- 716				- 709		- 709
Variation de périmètre										
Au 31/12/2009	12 604	4 929	104 999	- 7 044	- 806	471	17 277	132 430	16	132 446

VI ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2009

1- PRÉSENTATION DU GROUPE ET FAITS MARQUANTS

1.1 PRÉSENTATION DU GROUPE

Groupe Guillin est une société anonyme de droit français qui est domiciliée à Ornans, en France.

Le Groupe Guillin agit sur deux marchés :

- l'emballage à destination des métiers de bouche (alimentation, traiteur, pâtisserie...) et des fruits et légumes,
- le matériel (logistique, plats collectifs).

Les états financiers consolidés du Groupe Guillin pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 comprennent la société mère et ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe ») et la quote-part du Groupe dans les entreprises associées.

1.2 ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

Aucun fait marquant n'a été identifié au cours de l'année 2009.

2- RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes consolidés du Groupe, ont été arrêtés par le conseil d'administration du 15/03/2010. Ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale du 04/06/2010.

2.1 DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

En application du règlement n° 1606/2002 du Conseil Européen adopté le 19 juillet 2002, les états financiers consolidés au titre de l'exercice 2009 sont établis en conformité avec les normes comptables élaborés par l'IASB telles qu'adoptées par l'Union Européenne à la date de clôture et qui sont d'application obligatoire à cette date.

Les normes internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et les interprétations de l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les états financiers présentés ne tiennent pas compte des projets de normes et interprétations qui ne sont encore, à la date de clôture, qu'à l'état d'exposés sondages à l'IASB (International Accounting Standards Board) et à l'IFRIC.

L'ensemble des textes adoptés par l'Union Européenne est disponible sur le site Internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm.

2.2 RÉFÉRENTIEL IFRS APPLIQUÉ

Les méthodes comptables appliquées par le Groupe dans les états financiers consolidés sont identiques à celles utilisées dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008, à l'exception des dispositions spécifiques pour l'établissement de comptes annuels et des normes, amendements de normes et interprétations qui entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2009 et qui constituent des changements de méthodes comptables.

Les textes applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009 et qui ont un impact sur les états financiers consolidés du Groupe sont :

- l'amendement de la norme IAS 1 - *Présentation des états financiers*,
- la norme IFRS 8 - *Secteurs opérationnels*.

L'application de la révision d'IAS 1 a un impact en termes de présentation des états financiers sur l'ensemble des périodes présentées. Dans le cadre de cette révision, le Groupe a pris pour option de compléter le compte de résultat par un « Etat du résultat global consolidé » qui regroupe le résultat de l'exercice et les autres éléments du résultat après impôt enregistrés directement en capitaux propres. Ces éléments étaient auparavant présentés dans un « Etat des profits et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ».

La norme IFRS 8 se substitue à la norme IAS 14 - *Information sectorielle*.

Depuis le 1^{er} janvier 2009, le Groupe identifie et présente des secteurs opérationnels basés sur l'information transmise en interne au Conseil d'administration.

L'information sectorielle comparative a été retraitée en conformité avec les modalités d'application d'IFRS 8. Ce changement de méthode comptable n'affecte que la présentation et le contenu des informations à fournir en annexe et n'a ainsi aucun impact sur les résultats.

Les secteurs présentés sont des secteurs opérationnels ou des regroupements de secteurs opérationnels similaires. Un secteur opérationnel est une composante du Groupe qui se livre à des activités dont elle est susceptible de retirer des revenus ou supporter des charges, y compris des revenus et des charges liées aux transactions avec d'autres composantes du Groupe.

L'application d'IFRS 8 ne s'est pas traduite par la modification des secteurs auparavant présentés, à savoir :

- le secteur emballages,
- le secteur matériel.

Le résultat opérationnel de chaque secteur est régulièrement examiné par le Conseil d'administration afin de prendre des décisions quant aux ressources à

affecter au secteur et d'évaluer ses performances. Des informations financières distinctes sont disponibles pour cette composante.

Les résultats sectoriels soumis au Conseil d'administration comportent les éléments directement attribuables au secteur ainsi que ceux qui peuvent lui être affectés sur une base raisonnable. Les critères de présentation retenus sont détaillés dans la note 2.22.

Les autres normes, amendements aux normes existantes et les interprétations adoptés par l'Union Européenne et qui sont entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2009 ne trouvent pas à s'appliquer ou n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.

Les états financiers consolidés ne tiennent pas compte des normes, amendements aux normes existantes et interprétations, adoptés par l'Union Européenne et pouvant être appliqués par anticipation au 1^{er} janvier 2009.

Les impacts éventuels de ces textes sont en cours d'évaluation.

2.3 BASES DE PRÉPARATION

Les états financiers sont présentés en euros arrondis au millier d'euros le plus proche. Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur : instruments financiers dérivés,

instruments financiers détenus à des fins de transaction, instruments financiers classés comme disponibles à la vente.

2.4 ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES AFFECTANT LES ACTIFS ET LES PASSIFS

Pour préparer les informations financières conformément aux IFRS, la Direction du Groupe procède à des estimations et fait des hypothèses qui peuvent affecter, d'une part, les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif ainsi que les informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières et d'autre part, les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

La Direction revoit ses estimations et appréciations de manière régulière sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les estimations concernent plus particulièrement la durée d'utilité des immobilisations corporelles, la dépréciation des actifs et les avantages au personnel. Les hypothèses utilisées pour ces estimations figurent respectivement en note 2.11 et en note 4, et celles concernant les avantages au personnel sont spécifiées en note 12.

2.5 PÉRIMÈTRE ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Société	Siren ou N° d'identification	Pays	Siège social	Activité	% d'intérêt	
					2008	2009
GRUPE GUILLIN	349 846 303	France	Ornans	Holding	100,00%	100,00%
ALPHAFORM	302 238 829	France	Beausemblant	Industrie	99,96%	99,96%
DYNAPLAST	303 074 538	France	Saint-Florentin	Industrie	99,99%	99,99%
GPI UNITED KINGDOM		G. Bretagne	Londres	Négoce	100,00%	100,00%
GUILLIN EMBALLAGES	322 409 913	France	Ornans	Industrie	99,99%	99,99%
NESPAK		Italie	Massa Lombarda	Industrie	100,00%	100,00%
SOCAMEL TECHNOLOGIES	070 503 016	France	Renage	Industrie	100,00%	100,00%
RESCASET CONCEPT	301 669 735	France	Rives	Industrie	99,99%	100,00%
CIDELCEM GmbH		Allemagne	Kehl	Négoce	100,00%	100,00%
GUILLIN ITALIA		Italie	Usmate Velate	Négoce	100,00%	100,00%
GUILLIN ESPAÑA		Espagne	Sant Boi de Llobregat	Négoce	100,00%	100,00%
GUILLIN PORTUGAL	508 747 481	Portugal	Lisboa	Négoce	100,00%	100,00%
ANIS OPAKOWANIA	0000202333	Pologne	Olesnica	Industrie	99,98%	99,98%
FORM'PLAST	408 067 262	France	Chantrans	Industrie	30,00%	30,00%
VERIPACK EMBALAJES	B 329606	Espagne	Barbera del Vallés	Industrie	100,00%	100,00%
PREMIER PACKAGING	2 158 158	G. Bretagne	Londres	Négoce	100,00%	100,00%
SOCAMEL UK	6308811	G. Bretagne	Londres	Négoce	100,00%	100,00%

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle, directement ou indirectement, sont consolidées par intégration globale. Le contrôle est présumé exister lorsque le Groupe détient plus de 50% des droits de vote ou lorsque le Groupe détenant la moitié ou moins des droits de vote d'une entité, dispose :

- du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- du pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle de l'entité en vertu d'un texte réglementaire ou d'un contrat ;
- du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent, si le contrôle de l'entité est exercé par ce conseil ou cet organe ;
- du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent, si le contrôle de l'entité est exercé par ce conseil ou cet organe.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, présumée lorsque la participation du Groupe est supérieure à 20%, sont consolidées par mise en équivalence.

Les transactions et soldes intra-groupe sont éliminés.

Les intérêts minoritaires sont la quote-part, dans les résultats et dans l'actif net d'une filiale, attribuable aux intérêts qui ne sont détenus par la société mère, ni directement, ni indirectement par l'intermédiaire des filiales.

Les comptes des filiales sont tous arrêtés au 31 décembre.

2.6 MÉTHODES DE CONVERSION MONÉTAIRE

Les éléments inclus dans les états financiers de chaque entité du Groupe sont évalués en utilisant la devise de l'environnement économique principal (monnaie fonctionnelle) dans laquelle l'entité opère. Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en euro qui constitue la monnaie de présentation du Groupe.

2.6.1 Comptabilisation des opérations en devises étrangères

Les transactions en devise étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devise étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non monétaires libellés en devise étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction. Les actifs et passifs non monétaires libellés en devise étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée.

2.6.2 Les états financiers des activités à l'étranger

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger y compris le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de la consolidation sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger, en l'absence d'activités à l'étranger dans une économie hyper inflationniste, sont convertis en euros en utilisant des cours approchant les cours de change aux dates de transactions. Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

2.7 PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Le Groupe présente ses états financiers selon les principes contenus dans la norme IASB « Présentation des états financiers ».

Le Groupe procède à la ventilation de ses actifs et passifs en courant et non courant.

Les actifs et passifs constitutifs du besoin en fonds de roulement entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité concernée ou dont on s'attend à une réalisation ou un règlement dans les 12 mois suivant la date de clôture sont classés en courant.

Les actifs immobilisés sont classés en non courant.

Les actifs financiers sont ventilés en courant et non courant.

Les dettes financières devant être réglées dans les 12 mois après la date de clôture de l'exercice sont classées en courant. Inversement la part des dettes financières dont l'échéance est supérieure à 12 mois est classée en passif non courant.

Les provisions entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité concernée et la part à moins d'un an des autres provisions pour risques et charges sont classées en courant. Les provisions ne répondant pas à ces critères sont classées en tant que passifs non courants.

Les impôts différés sont présentés en totalité en actifs et passifs non courants.

2.7.1 Activités, actifs et passifs destinés à être cédés

En application d'IFRS 5, les actifs et passifs qui sont immédiatement disponibles pour être vendus dans leur état actuel, et dont la vente est hautement probable, sont présentés au bilan en actifs et passifs destinés à être cédés. La cession doit être réalisée dans l'année suivant cette présentation de l'actif ou du groupe d'actifs. Les actifs, ou groupe d'actifs, destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur nette comptable et la juste valeur nette des actifs coûts de cession inclus.

Pour les groupes d'actifs, leur résultat est présenté en

distinguant le résultat des activités poursuivies des activités arrêtées et leur flux de trésorerie sont présentés sur une ligne distincte du tableau des flux de trésorerie.

2.8 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

En application d'IFRS 3, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode dite de l'acquisition, qui consiste à évaluer les actifs, passifs et les passifs éventuels de la société acquise à la juste valeur. L'écart entre le coût d'acquisition des actifs apportés ou des actions acquises et la part de l'acquéreur dans les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à la date d'acquisition est constaté sous la rubrique « Goodwill ». Si le coût d'acquisition est inférieur à la part du Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise évalués à leur juste valeur, cette différence est comptabilisée directement en résultat de l'exercice. Des ajustements de la juste valeur peuvent être opérés au cours des douze mois suivant l'acquisition.

2.9 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

2.9.1 Frais de recherche et développement

Conformément à IAS 38 "Immobilisations incorporelles", les frais de recherche sont comptabilisés en charges et les frais de développement sont obligatoirement immobilisés comme des actifs incorporels dès lors que l'entreprise peut notamment démontrer :

- son intention, sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- sa capacité de mesurer de manière fiable le coût de cet actif pendant sa phase de développement.

Une revue des principaux projets de recherche et développement est effectuée sur la base des informations disponibles auprès des services des bureaux d'études, pour recenser et analyser les projets en cours entrés le cas échéant en phase de développement selon IAS 38.

Les efforts de développement engagés par le Groupe en vue de la conception de produits, de processus de fabrication nouveaux ou améliorés, ne rentrent que très tardivement dans l'étape où ils sont des actifs éligibles aux critères de IAS 38. La reconnaissance d'avantages économiques futurs supplémentaires à long terme et pouvant être nettement différenciés des dépenses concourant au simple maintien ou à la mise à niveau de l'outil de production et des produits en vue de préserver l'avantage technologique et concurrentiel du Groupe n'est manifeste que lorsque les nouveaux produits sont sur le marché.

2.9.2 Goodwill

Conformément aux dispositions d'IFRS 3 - Regroupements d'entreprises et IAS 36 - Dépréciation d'actifs, les goodwill font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une

fois par an pour détecter d'éventuelles perte de valeur. Après leur comptabilisation initiale, les goodwill sont évalués au coût, diminué du cumul des pertes de valeur éventuelles.

2.9.3 Autres immobilisations incorporelles

Elles comprennent essentiellement des brevets, marques et licences qui sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Concessions, brevets et droits similaires	3 - 20 ans
Logiciels	3 - 5 ans

2.10 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur.

Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée d'utilité estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes. Compte tenu des incidences non significatives de l'approche par composant, cette dernière n'a trouvé à s'appliquer que sur les constructions.

L'amortissement utilisé par le Groupe pour les immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire, sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction d'une valeur résiduelle éventuelle, et sur une période correspondant à la durée d'utilité de chaque catégorie d'actif.

Les principales durées d'utilité retenues selon la nature des immobilisations sont :

Constructions industrielles	30 ans
Agencements et aménagements	10 ans
Installations techniques, matériel et outillage	2 - 10 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel de transport	4 - 5 ans
Matériel informatique	2 - 5 ans

Les frais d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Lorsque la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation de l'actif est comptabilisée.

Les biens utilisés au moyen d'un contrat de location financement, tel que défini par la norme IAS 17, qui, en substance, ont pour effet de transférer au groupe de façon substantielle les risques et avantages inhérents à la propriété du bien sont comptabilisés en actifs immobilisés. Les obligations financières correspondantes figurent en passifs financiers.

2.11 TEST DE PERTE DE VALEUR DES ACTIFS IMMOBILISÉS

La valeur recouvrable doit être estimée pour chaque actif pris individuellement. Si cela n'est pas possible, IAS 36 impose à une entreprise de déterminer la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient.

Une unité génératrice de trésorerie est le plus petit groupe identifiable d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie. Celles-ci sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs.

Les UGT correspondent aux entités juridiques du Groupe Guillin.

La valeur comptable des goodwill a été affectée aux UGT définies par le Groupe et fait l'objet d'un test de dépréciation chaque année ou lorsque des événements indiquent qu'une perte de valeur est susceptible d'intervenir.

Ces événements correspondent à des changements significatifs qui affectent les objectifs et les hypothèses retenues lors de l'acquisition.

L'examen porte sur les actifs d'exploitation immobilisés et le besoin en fonds de roulement.

La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la valeur vénale nette des coûts de cession et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés après impôt établis à partir des plans d'activité à 4 ans, étendu à 5 ans et, au delà de cet horizon.

Le taux de croissance retenu au delà de 5 ans correspond au taux de croissance de nos secteurs d'activité et à la zone géographique concernée.

L'actualisation des flux de trésorerie est effectuée sur la base du coût moyen du capital calculé par le Groupe.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable et enregistrée sur la ligne « autres charges opérationnelles » du compte de résultat. Les dépréciations des goodwill comptabilisées ne peuvent pas faire l'objet d'une reprise.

2.12 PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les participations du Groupe dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les sociétés associées sont des entreprises dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable en matière de politique opérationnelle et financière sans en détenir le contrôle. Il s'agit de sociétés dans lesquelles le Groupe détient au moins 20% des droits de vote.

La valeur au bilan des titres mis en équivalence comprend le coût d'acquisition des titres (y compris le goodwill) augmenté ou diminué des variations de la quote-

part du Groupe dans l'actif net de la société associée à compter de la date d'acquisition. Le compte de résultat reflète la quote-part du Groupe dans les résultats de l'entreprise associée.

2.13 ACTIFS FINANCIERS ET PASSIFS FINANCIERS

Le Groupe classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes : les prêts et créances, les actifs financiers disponibles à la vente, les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat et les placements détenus jusqu'à leur échéance. Cette classification dépend de l'intention au moment de l'acquisition. Le groupe détermine la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale et réexamine cette classification lors de chaque clôture.

La ventilation des actifs et passifs financiers entre courants et non courants est déterminée par leur échéance à la date d'arrêté suivant qu'elle est inférieure ou supérieure à un an.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IAS 39.

2.13.1 Placements financiers

Les actifs détenus jusqu'à leur échéance sont exclusivement des titres à revenus fixes ou déterminables et à échéances fixes, autres que les prêts et créances qui sont acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance et que le Groupe a la capacité de conserver jusqu'à cette date.

Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur majoré des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition, ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actifs détenus jusqu'à leur échéance font l'objet d'un suivi d'éventuelle perte de valeur. L'actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation.

2.13.2 Instruments dérivés

Le Groupe procède à des couvertures de taux d'intérêts afin de gérer son risque de taux et de diminuer le coût global de sa dette, sans risque spéculatif.

Il peut également se couvrir pour les risques de change liés aux variations monétaires.

L'ensemble des instruments de couverture est comptabilisé au bilan, à l'actif, en autres actifs financiers non courant et au passif en emprunts et dettes financières non courant et évalué à la juste valeur.

La variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée au compte de résultat sur la ligne « coût de l'endettement financier net ».

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans une relation de juste valeur ou de flux futurs de trésorerie :

- une couverture de juste valeur permet une couverture de l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou passif comptabilisé, ou d'une partie identifiée de cet actif ou de ce passif, qui est attribuable à un risque particulier, notamment les risques de taux et de change et qui affecterait le résultat net présenté ;

- une couverture de flux de trésorerie, couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou passif comptabilisé ou à une transaction hautement probable et qui affecterait le résultat net présenté.

La comptabilité de couverture est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine, et tant qu'elle perdure.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes :

- pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la partie couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée en contrepartie du compte de résultat, où elle est compensée par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture, dans la mesure de leur efficacité ;
- pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie des capitaux propres, la variation de juste valeur de la partie couverte de l'élément couvert n'étant pas enregistrée au bilan. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée en autres produits et charges financiers. Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris au compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation des éléments couverts.

La juste valeur des instruments dérivés est enregistrée sur la base des montants communiqués par les contreparties bancaires validés par la Direction Financière du Groupe.

2.13.3 Créances clients et autres créances

L'évaluation initiale des prêts et créances s'effectue à la juste valeur, celle-ci correspondant généralement au montant facturé. Lorsqu'ils comportent des conditions avantageuses pour la contrepartie (délai de paiement par exemple) et que l'effet de l'actualisation est significatif, ces prêts et créances sont comptabilisés à la valeur des flux futurs de trésorerie actualisés au taux de marché. L'évaluation ultérieure se fait au coût amorti.

Les créances clients sont affectées en clients douteux dès l'ouverture d'une procédure de règlement judiciaire ou lorsque la créance est mise en recouvrement contentieux. Elles sont dépréciées au cas par cas en fonction de leur ancienneté et de la situation dans laquelle se trouve le client. Une dépréciation est également effectuée lorsque les

créances ont un retard significatif et lorsqu'un risque de litige est décelé.

Les créances courantes font l'objet de tests de dépréciation, effectués dès l'apparition d'indices indiquant que la valeur recouvrable pourrait être inférieure à la valeur au bilan de ces actifs, et au minimum à chaque arrêté comptable. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

2.13.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie correspond aux soldes bancaires (actifs et concours bancaires) ainsi qu'aux caisses.

Les équivalents de trésorerie sont des OPCVM qui correspondent à des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Ils sont classés au bilan à l'actif sur la ligne "Trésorerie" et au passif sur la ligne des "emprunts et dettes financières court terme".

Les valeurs mobilières de placement sont, selon IAS 39, évaluées à la juste valeur à chaque clôture.

2.13.5 Emprunts

Lors de la comptabilisation initiale, les emprunts sont comptabilisés à leur juste valeur sur laquelle sont imputés les coûts de transaction directement attribuables à l'émission du passif.

A la clôture, les emprunts sont évalués au coût amorti, basé sur la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.13.6 Autres dettes

Les autres dettes financières et d'exploitation sont initialement comptabilisées au bilan à la juste valeur. Celle-ci correspond généralement au montant de la facture lorsqu'il s'agit de dettes à court terme.

2.14 STOCKS

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Le coût des stocks de matières premières, marchandises et autres approvisionnements est composé du prix d'achat hors taxes déduction faite des rabais, remises et ristournes obtenus, majoré des frais accessoires sur achats. Ces stocks sont évalués au coût moyen pondéré.

Le coût des en-cours de production de biens, des produits intermédiaires et finis, est constitué des coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Les frais financiers sont exclus des stocks. Ils sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours

duquel ils sont encourus. Les coûts de revient incluent les matières premières, fournitures et main d'œuvre de production et les frais généraux industriels directs et indirects affectables aux processus de transformation et de production, sur la base d'un niveau d'activité normal.

2.15 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôt portée au compte de résultat est constituée de l'impôt exigible sur les résultats dû au titre de la période concernée et de toute autre charge ou produit d'impôt différé.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode bilantielle du report variable sur les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs, et leur valeur fiscale. Un impôt différé actif est comptabilisé sur les différences temporelles déductibles et sur les pertes fiscales reportables et crédits d'impôt dans la mesure où leur réalisation future paraît probable.

Les impôts différés sont calculés en fonction des derniers taux d'impôt adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture de chaque exercice.

Tous les montants résultant de modification de taux d'imposition sont comptabilisés au compte de résultat de l'année où la modification de taux est votée ou quasi-votée. En outre, l'incidence peut également être comptabilisée en capitaux propres si elle se rapporte à des éléments précédemment comptabilisés par capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés et sont classés au bilan en actifs et passifs non courants.

2.15.1 Contribution à la valeur ajoutée des entreprises (C.V.A.E.)

La loi de finances pour 2010, votée le 30 décembre 2009, a supprimé l'assujettissement des entités fiscales françaises à la taxe professionnelle à compter de 2010 et l'a remplacée par la Contribution Economique Territoriale (C.E.T) qui comprend deux nouvelles contributions :

- la Cotisation Foncière des Entreprises (C.FE) assise sur les valeurs locatives foncières de l'actuelle Taxe Professionnelle ;
- la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux.

Le Groupe Guillin comptabilise la taxe professionnelle en charges opérationnelles.

Le Groupe Guillin a conclu à ce stade que le changement fiscal mentionné ci-dessus consistait essentiellement en une modification des modalités de calcul de l'impôt local français, sans en changer globalement la nature. Le Groupe Guillin considère donc qu'il n'y a pas lieu d'appliquer à la CVAE comme à la CFE un traitement comptable différent de celui de la taxe professionnelle. Ces deux nouvelles contributions seront donc classées en charges opérationnelles, sans changement par rapport à celui retenu pour la taxe professionnelle.

2.16 CAPITAUX PROPRES

2.16.1 Actions propres

Indépendamment de l'objectif fixé, tous les titres d'auto-contrôle sont comptabilisés en déduction des capitaux propres.

Les éventuels profits ou pertes au titre de la dépréciation, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'actions propres, sont imputés sur les capitaux propres.

2.17 PROVISIONS

Des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe pour le Groupe une obligation actuelle résultant d'événements passés dont il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions sont actualisées si l'effet de la valeur temps est significatif (par exemple dans le cas de provisions pour risques environnementaux). L'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est alors comptabilisée sur la ligne "autres charges financières".

La provision est évaluée en fonction de la meilleure estimation de la charge future.

2.18 PROVISIONS POUR RETRAITES ET AVANTAGES ASSIMILÉS

2.18.1 Régimes à cotisations définies

Les cotisations à payer à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

2.18.2 Régimes à prestations définies

L'obligation nette du Groupe au titre de régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures ; ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle, et minoré de la juste valeur des actifs du régime.

Le taux d'actualisation est égal au taux, à la date clôture, fondé sur les obligations d'entreprises de première catégorie dont la date d'échéance est proche de celle des engagements du Groupe. Les calculs sont effectués en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Lorsque les avantages du régime sont améliorés, la quote-part des avantages complémentaires relatifs aux services passés rendus par les membres du personnel est comptabilisée en charges selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Si les droits à prestations sont acquis immédiatement, le coût des avantages est comptabilisé immédiatement dans le compte de résultat.

Le Groupe applique l'amendement IAS 19 publié dans le règlement CE n°1910/2005 du 8 novembre 2005. Cet amendement introduit une option pour la comptabilisation des écarts actuariels, en les comptabilisant directement en capitaux propres.

2.18.3 Autres avantages à long terme

L'obligation nette du Groupe au titre des avantages à long terme autres que les régimes de retraite, est égale à la valeur des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Le montant de l'obligation est déterminé en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Le taux d'actualisation est égal au taux, à la date de clôture, fondé sur des obligations d'entreprises de première catégorie dont les états d'échéances sont proches de celles des engagements du Groupe.

- Programmes de médaille du travail, prévus le cas échéant par des accords d'entreprise, constituent des gratifications supplémentaires versées aux salariés qui justifient d'une certaine ancienneté au sein de leur société.

- Droit individuel à formation (DIF) est reconnu à tout salarié d'une entreprise française titulaire d'un contrat de travail à durée indéterminée et disposant d'une durée d'ancienneté d'au moins un an dans l'entreprise. Ce droit est de 20 heures par an cumulables sur 6 ans, soit une limite maximale de 120 heures.

2.18.4 Descriptions des régimes à prestations définies dans le Groupe Guillin

- Indemnités de départ en retraite (IDR) en France, "Trattamento di Fine Rapporto" (TFR) en Italie sont le plus souvent liées à des conventions collectives signées avec les salariés et concernent principalement des indemnités de départ à la retraite ou de fin de carrière versées en cas de départ volontaire ou de mise en retraite des salariés. La réforme du système de pension italien a apporté des modifications dans le traitement du TFR. Celui-ci était géré jusqu'au 30 juin 2007 dans l'entreprise. Depuis le 1^{er} juillet 2007 les nouveaux droits, transféré à l'institut national de sécurité sociale (Istituto Nazionale di Previdenza Sociale, INPS) sont externalisés et gérés à travers un Fonds créé à cette fin.

- Contribution préretraite amiante (France), contribution à la charge des entreprises qui ont exposé leurs salariés à l'amiante. L'entreprise dont un salarié ou ancien salarié était admis, depuis la loi de financement de la sécurité sociale pour 2005, à bénéficier de la préretraite amiante était redevable d'une contribution sur la préretraite. Cette contribution préretraite amiante a été supprimée par la Loi de financement 2009 de la Sécurité Sociale. En conséquence les provisions antérieurement constituées ont été reprises au cours de l'exercice 2008.

2.19 PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Conformément à IFRS 2 - Paiements fondés sur des actions - les plans d'attributions gratuites d'actions attribués par le Groupe donnent lieu à la comptabilisation d'une charge de personnel étalée sur la période d'acquisition des droits.

2.20 PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Le produit des ventes est enregistré s'il est probable que les avantages économiques associés aux transactions iront au Groupe et si le montant des produits et des coûts encourus ou à encourir sur la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Le montant des ventes est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir après, le cas échéant, déduction de toutes remises commerciales, rabais sur volumes et similaires, participations commerciales, escomptes financiers. Les ventes de biens sont comptabilisées lorsqu'une entité du Groupe a délivré à l'acheteur les risques et avantages inhérents à la propriété d'un bien, généralement lorsque le bien a été livré à un client qui l'a accepté et dont le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits attachés à l'activité de service après vente sont comptabilisés sur la période pour laquelle la garantie est exerçable.

2.21 RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat net par action est calculé en rapportant le résultat net "Part du Groupe" au nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, sous déduction du nombre moyen pondéré d'actions auto-détenues par des sociétés consolidées.

2.22 SECTEURS OPÉRATIONNELS

En application d'IFRS 8 "Secteurs opérationnels", les secteurs opérationnels sont déterminés sur la base de l'information mise à disposition de la direction pour évaluer les performances et l'activité du Groupe et des différents secteurs qui le composent. Les principes de détermination des secteurs opérationnels sont décrits en note 2.2.

Les informations relatives aux secteurs opérationnels présentés suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les états financiers consolidés et décrites dans les notes aux états financiers.

La mesure de la performance de chaque secteur opérationnel, utilisée par le principal décideur opérationnel est basée notamment sur le résultat opérationnel et la capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt.

Les actifs sectoriels se composent des goodwill, des autres immobilisations incorporelles et corporelles, des

autres actifs financiers non courants, des stocks et en-cours, des créances clients et des autres créances et actifs courants.

Les passifs sectoriels se composent des provisions pour retraite et avantages similaires, des provisions, des dettes fournisseurs et des autres dettes et passifs courants.

2.23 TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie du Groupe, dont la variation est analysée dans le tableau des flux, est définie comme la différence entre les soldes bancaires créditeurs et la Trésorerie et équivalents de trésorerie. Le Groupe utilise la méthode indirecte pour l'élaboration de son tableau de flux de trésorerie.

2.24 GESTION DES RISQUES

2.24.1 Risques économiques

Risque politique et économique. La stabilité politique européenne assure un environnement favorable pour le Groupe Guillin qui réalise 94,5% de son chiffre d'affaires sur cette zone économique. Le seul risque majeur identifié pourrait être celui d'une décision politique de l'Union Européenne qui viserait à interdire la production et la commercialisation de produits en matière plastique. En 2009, le contexte économique européen et mondial a été encore des plus incertains.

Le Groupe Guillin a du donc s'adapter à ce nouvel espace économique avec une baisse du PIB dans l'ensemble des pays européens.

Le Groupe Guillin, grâce à sa gestion anticipative et dynamique, mettra tout en œuvre et prendra toutes les décisions nécessaires pour s'adapter à la crise économique et pour passer ce cap délicat, comme il a toujours réussi à le faire par le passé.

Risque matières premières. Le Groupe Guillin utilise deux types de matières premières, les résines de matières plastiques pour le secteur emballages et l'inox pour le secteur matériels, toutes deux dépendant de cours mondiaux qui sont soumis aux lois de l'offre et de la demande ainsi que du comportement spéculatif de certains acteurs. Sur notre segment de marché, la fabrication des résines de matières plastiques participe à 5% de la consommation mondiale de pétrole, consommation non significative à l'échelle mondiale.

Risque social. Chaque filiale du Groupe Guillin est soumise aux législations applicables dans son pays d'implantation ainsi qu'aux accords contractuels passés. De fait, le risque majeur réside dans la mise en place de réglementation visant à décider d'augmentations salariales majeures sans concertation avec les entreprises. Ce risque est néanmoins limité dans la mesure où la masse salariale du Groupe Guillin ne représente que 21,9 % du chiffre d'affaires total.

Risque fiscal. Le résultat du Groupe dépend bien évidemment des différentes législations fiscales euro-

péennes. Il est à noter que le taux d'impôt sur les sociétés en France, est un des plus élevé d'Europe. Pour maîtriser les différentes législations fiscales, le Groupe a recours à des avocats fiscalistes compétents dans chaque pays.

Risque juridique. Le Groupe Guillin possède une direction juridique. Les risques juridiques peuvent bien évidemment dépendre des différentes réglementations juridiques européennes. En cas de nécessité, la Direction juridique fait appel à des avocats spécialisés dans chacun des pays concernés.

Une des filiales du Groupe Guillin fait l'objet d'une demande d'information par la Commission Européenne - DG Competition. Le Groupe Guillin pour répondre à cette demande d'information s'est doté des meilleurs spécialistes.

Propriété industrielle. Dans le cadre de la protection de son travail de Recherche et Développement, le Groupe Guillin procède régulièrement au dépôt de marques, de brevets et de modèles. Des actions en contrefaçon sont engagées pour faire valoir ses droits et confirmer son intention de les défendre.

Politique d'assurances. Afin de limiter les risques notamment incendie, bris de machines, pertes d'exploitation et responsabilité civile... le Groupe Guillin a souscrit différentes polices auprès de Compagnies d'Assurances notoirement connues et solvables.

2.24.2 Risque monétaire

La gestion de trésorerie du Groupe Guillin est centralisée au niveau de la SA Groupe Guillin qui gère l'ensemble des besoins et prend toutes les décisions de trésorerie s'y rapportant, sécurisant ainsi la gestion de ce risque.

Risque clients. L'organisation du Groupe est basée sur des procédures très strictes établies afin de limiter au maximum le risque clients, les dépréciations des créances clients oscillant entre 0,4 à 0,6% du chiffre d'affaires chaque année. Les conditions générales de ventes du Groupe Guillin mentionnent une clause de réserve de propriété. De plus, une assurance crédit clients couvre 30% du chiffre d'affaires total du Groupe. Pour les clients non assurés, le Groupe Guillin juge le risque d'irrecouvrabilité faible. Le premier client ne représente pas plus de 5,6% du Chiffre d'Affaires du Groupe.

Risque de liquidité. La SA Groupe Guillin, dans le cadre de son plan et de son budget, négocie l'ensemble de ses besoins de trésorerie à court et moyen terme pour la totalité du Groupe. Compte tenu de la structure de son bilan et de l'échéance de ses dettes, le Groupe Guillin n'a eu aucun problème de liquidité en 2009. La plupart des besoins de trésorerie pour 2010 ont déjà été anticipés à ce jour.

Risques de taux et de changes. Toutes les opérations de couvertures de taux et de changes sont réalisées par la SA Groupe Guillin pour le compte de ses filiales.

Plusieurs instruments financiers sont utilisés afin de gérer le risque de change sur la livre sterling et le dollar. Il est à noter que le Groupe est faiblement exposé au risque de change car les ventes en devises étrangères sont de l'ordre de 6% de son chiffre d'affaires. Chaque filiale du Groupe opère essentiellement dans son propre pays (achats et ventes en devises locales). Par conséquent, l'exposition du Groupe au risque de change sur les opérations commerciales est naturellement limitée.

L'endettement brut des sociétés industrielles et commerciales correspond principalement à des ressources longues qui ont été à l'origine consenties pour partie à taux fixe et pour partie à taux révisable. La dette à taux variable représente 90 % de la totalité de la dette financière nette. Les règles de contrôle sont particulièrement rigoureuses. L'utilisation d'instruments financiers ne peut se faire qu'avec l'accord de la Direction Générale du Groupe Guillin sur proposition de la Direction Financière. La forte volatilité de la valorisation des instruments financiers à la date d'arrêt nous incite à la prudence quant à l'utilisation de ces outils.

2.24.3 Risques environnementaux

Le Groupe Guillin a été, de tout temps, sensible aux préoccupations environnementales, aux économies d'énergie et de matières premières. Le développement durable a toujours été au cœur de ses préoccupations, de ses actions et du développement de ses sociétés. C'est un véritable objectif politique, un axe majeur de sa stratégie globale tant pour sa compétitivité que pour la sauvegarde de la planète.

Au sein du Groupe, la responsabilité environnementale est intégrée dans le cycle de conception et de production des produits, et fait l'objet d'une sensibilisation permanente de l'ensemble de ses collaborateurs. Dès sa phase de conception, chaque produit doit répondre à un ensemble de critères environnementaux qui concernent tant ses caractéristiques propres (épaisseur, poids, forme) que son lieu de fabrication pour réduire les émissions nocives générées par le transport.

Tous les conditionnements sont étudiés afin de densifier au maximum les quantités par carton, palette et ainsi minimiser le nombre de camions mis sur la route.

Depuis 20 ans, le Groupe Guillin a réduit de façon significative le poids de ses emballages pour un même usage sur certaines familles de produits.

Le Groupe Guillin favorise le développement de « l'emballage service » permettant le prolongement de sa durée de vie (ex : plateau de présentation « tradipack », emballages micro-ondables, réutilisation des emballages ...).

Le tri sélectif des différents matériaux est opérationnel dans chacune des usines du Groupe. Les déchets de fabrication sont recyclés sur les sites en quasi-intégralité. Les emballages du Groupe Guillin rentrent aujourd'hui dans un programme de valorisation des déchets ménagers : ils sont collectés et incinérés pour générer de l'énergie.

Le Groupe Guillin, à travers Valorplast, travaille à ce que ses emballages rentrent dans le processus de recyclage.

Le Bilan Carbone du Groupe Guillin est extrêmement satisfaisant au niveau de la directive, le Groupe faisant apparaître un résultat quasi nul de dégagement dans l'atmosphère (84 kg de CO₂/Tonne).

Risque industriel. Le Groupe Guillin ne détient pas d'installations à très hauts risques. Cependant, la prévention des risques de dommages tels que les incendies ou des risques environnementaux fait l'objet d'un système de management spécifique. La quasi-totalité de nos locaux industriels est équipée de systèmes anti-incendie, de détection et de protection. La plupart des installations sont édifiées de façon à assurer la rétention des écoulements accidentels.

Ressource en eau. Les thermoformeuses et les extrudeuses sont refroidies par des circuits réfrigérés par de l'eau. Cette eau n'est pas rejetée dans la nature mais recyclée de façon permanente afin de refroidir en circuit fermé l'ensemble des machines.

Ressource en énergie. La minimisation de la consommation d'énergie est un objectif pour le Groupe Guillin. Il réfléchit à certaines actions qu'il pourrait entreprendre au cours des prochains mois, voire des prochaines années, certaines nécessitant des investissements importants.

Matières premières renouvelables. L'arrivée de nouveaux polymères réalisés à base de maïs est une solution intéressante pour l'environnement. Le Groupe Guillin avait décidé stratégiquement de proposer au marché une offre d'emballages réalisée avec des matières premières renouvelables (PLA). Néanmoins, la fabrication en PLA a été suspendue temporairement en 2009 suite à l'absence de demande significative des clients.

Le Groupe Guillin applique une politique de choix des matériaux utilisée guidée par l'aspect environnemental, notamment l'utilisation du RPET (en fonction des capacités disponibles).

Risque météorologique. L'activité fruits et légumes du Groupe Guillin est sensible aux aléas climatiques, les quantités à produire pour satisfaire les besoins de la clientèle pouvant varier de façon significative d'une année à l'autre. Le Groupe Guillin par sa présence géographique et par la diversité de son offre produits limite ce risque. En Europe, la saison des fruits et légumes commence avec la fraise en février dans le sud de l'Espagne et fini avec les kakis début décembre en Italie. Le Groupe livre également dans les pays du Maghreb, en Amérique du nord et en Afrique du Sud afin de suivre les saisons et élargir sa zone de commercialisation.

3- ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Aucune variation de périmètre significative n'est à signaler par rapport au 31 décembre 2008.

4 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Concessions, brevets et droits similaires	Goodwill	Total
Valeurs brutes			
Au 01/01/2008	4 815	36 604	41 419
Acquisition	272	2 050	2 322
Cession et mise au rebut	- 51		- 51
Variation de périmètre			
Écart de conversion	- 8	- 1 150	- 1 158
Autres ⁽¹⁾	37	- 22	15
Au 31/12/2008	5 065	37 482	42 547
Amortissements et pertes de valeurs			
Au 01/01/2008	3 906	4 445	8 351
Dotation ⁽²⁾	332		332
Reprise	- 51		- 51
Écart de conversion	- 8		- 8
Autres			
Au 31/12/2008	4 179	4 445	8 624
Valeurs nettes comptables			
Au 01/01/2008	909	32 159	33 068
Au 31/12/2008	886	33 037	33 923
Valeurs brutes			
Au 01/01/2009	5 065	37 482	42 547
Acquisition	248		248
Cession et mise au rebut	- 76		- 76
Variation de périmètre		2	2
Écart de conversion	1	148	149
Autres	46		46
Au 31/12/2009	5 284	37 632	42 916
Amortissements et pertes de valeurs			
Au 01/01/2009	4 179	4 445	8 624
Dotation ⁽²⁾	346		346
Reprise	- 76		- 76
Écart de conversion	1		1
Autres			
Au 31/12/2009	4 450	4 445	8 895
Valeurs nettes comptables			
Au 01/01/2009	886	33 037	33 923
Au 31/12/2009	834	33 187	34 021

⁽¹⁾ Modification des goodwill suite aux ajustements de prix sur titres de Premier Packaging en 2008.

⁽²⁾ Les dotations sont comprises sur la ligne "Dotations aux amortissements" du compte de résultat.

Le Groupe Guillin, comme chaque année, consacre un effort adapté en matière de Recherche et Développement ; on peut estimer ce chiffre de l'ordre

de 1 % du chiffre d'affaires pour le secteur emballage. Ces études concernent de nouvelles formes, de nouvelles fonctionnalités et des tests sur des nouveaux matériaux.

Goodwill	31/12/2009			31/12/2008		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Alphaform	5 192		5 192	5 192		5 192
Anis Opakowania	4 202		4 202	4 153		4 153
Dynaplast	4 269	- 2 153	2 116	4 269	- 2 153	2 116
Groupe Guillin	555	- 355	200	555	- 355	200
Guillin Emballages	230	- 230		230	- 230	
Guillin Italia	873		873	872		872
Premier Packaging	868		868	809		809
Rescaset Concept	11 735		11 735	11 732		11 732
Socamel Technologies	9 132	- 1 707	7 425	9 132	- 1 707	7 425
Socamel UK	576		576	538		538
Total	37 632	- 4 445	33 187	37 482	- 4 445	33 037

Deux hypothèses de primes de risque ont été retenues pour les tests de valeur :

Hypothèse 1

(source "Associés en finance" au 31 décembre 2009)

	31/12/2009	31/12/2008
Prime de risque	8,10 %	8,01 %
Coût moyen pondéré du capital	9,39 %	8,14 %
Taux de croissance à l'infini	2,00 %	2,00 %

Hypothèse 2

(source "Associés en finance" février 2010)

	31/12/2009	31/12/2008
Prime de risque	6,39 %	9,90 %
Coût moyen pondéré du capital	8,08 %	9,23 %
Taux de croissance à l'infini	2,00 %	2,00 %

Les deux hypothèses retenues n'ont pas conduit à constater de dépréciation de Goodwill.

5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains	Constructions	Matériel	Autres	En cours	Total
Valeurs brutes						
Au 01/01/2008	3 545	63 426	164 168	13 349	10 135	254 623
Acquisition	77	2 190	10 131	1 075	9 609	23 082
Cession et mise au rebut		- 28	- 4 059	- 392	- 100	- 4 579
Variation de périmètre						
Écart de conversion	- 142	- 359	- 385	- 340	- 15	- 1 241
Autres	1	5 524	6 510	687	- 12 758	- 36
Au 31/12/2008	3 481	70 753	176 365	14 379	6 871	271 849
Amortissements et pertes de valeurs						
Au 01/01/2008	1	31 708	107 025	9 688		148 422
Dotation ⁽¹⁾	3	2 779	12 581	1 184		16 547
Perte de valeur ⁽²⁾			3 235			3 235
Reprise		- 27	- 3 512	- 360		- 3 899
Variation de périmètre						
Écart de conversion		- 21	- 172	- 177		- 370
Autres			16	- 16		
Au 31/12/2008	4	34 439	119 173	10 319		163 935
Valeurs nettes comptables						
Au 01/01/2008	3 544	31 718	57 143	3 661	10 135	106 201
Au 31/12/2008	3 477	36 314	57 192	4 060	6 871	107 914

	Terrains	Constructions	Matériel	Autres	En cours	Total
Valeurs brutes						
Au 01/01/2009	3 481	70 753	176 365	14 379	6 871	271 849
Acquisition	22	2 319	5 233	1 101	7 000	15 675
Cession et mise au rebut	- 3	- 1 275	- 1 887	- 620	- 6	- 3 791
Variation de périmètre						
Écart de conversion	11	30	40	44		125
Autres		2 645	5 944	143	- 8 778	- 46
Au 31/12/2009	3 511	74 472	185 695	15 047	5 087	283 812
Amortissements et pertes de valeurs						
Au 01/01/2009	4	34 439	119 173	10 319		163 935
Dotation ⁽¹⁾	3	2 747	12 664	1 166		16 580
Perte de valeur						
Reprise		- 1 141	- 1 370	- 468		- 2 979
Variation de périmètre						
Écart de conversion		7	32	32		71
Autres			- 2	2		
Au 31/12/2009	7	36 052	130 497	11 051		177 607
Valeurs nettes comptables						
Au 01/01/2009	3 477	36 314	57 192	4 060	6 871	107 914
Au 31/12/2009	3 504	38 420	55 198	3 996	5 087	106 205

⁽¹⁾ Les dotations sont comprises sur la ligne "Dotations aux amortissements" du compte de résultat.

⁽²⁾ Les pertes de valeur de 2008 sont comprises sur la ligne « Autres charges opérationnelles » du compte de résultat.

Le test de valeur, réalisé en 2008, de la filiale Veripack Embalajes fait ressortir une valeur d'utilité de 16 040 k€ avec un taux d'actualisation de 9,23 % et un taux de croissance à l'infini de 2 %, ce qui a conduit à comptabiliser une dépréciation de 3 235 k€ en 2008. L'analyse de la situation de la filiale Veripack Embalajes n'a pas conduit à revoir la dépréciation en 2009.

Dont immobilisations corporelles en location financement :

	Matériel	Total		Matériel	Total
Valeurs brutes			Valeurs brutes		
Au 01/01/2008	4 114	4 114	Au 01/01/2009	3 581	3 581
Acquisition	402	402	Acquisition	153	153
Cession et mise au rebut	- 903	- 903	Cession et mise au rebut	- 213	- 213
Variation de périmètre			Variation de périmètre		
Écart de conversion	- 10	- 10	Écart de conversion	1	1
Autres	- 22	- 22	Autres	- 14	- 14
Au 31/12/2008	3 581	3 581	Au 31/12/2009	3 508	3 508
Amortissements et pertes de valeurs			Amortissements et pertes de valeurs		
Au 01/01/2008	2 628	2 628	Au 01/01/2009	2 269	2 269
Dotation ⁽¹⁾	424	424	Dotation ⁽¹⁾	426	426
Reprise	- 769	- 769	Reprise	- 181	- 181
Écart de conversion	- 3	- 3	Écart de conversion		
Autres	- 11	- 11	Autres	- 3	- 3
Au 31/12/2008	2 269	2 269	Au 31/12/2009	2 511	2 511
Valeurs nettes comptables			Valeurs nettes comptables		
Au 01/01/2008	1 486	1 486	Au 01/01/2009	1 312	1 312
Au 31/12/2008	1 312	1 312	Au 31/12/2009	997	997

⁽¹⁾ Les dotations sont comprises sur la ligne "Dotations aux amortissements" du compte de résultat.

6 - PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

	Autres titres immobilisés	Autres immobilisations financières	Instruments dérivés	Total
Au 01/01/2008	2	292	20	314
Acquisition	4	4		8
Cession		- 18	- 20	- 38
Perte de valeur				
Variation de périmètre				
Écart de conversion				
Autres				
Au 31/12/2008	6	278		284

	Autres titres immobilisés	Autres immobilisations financières	Instruments dérivés	Total
Au 01/01/2009	6	278		284
Acquisition		12		12
Cession		- 5		- 5
Perte de valeur				
Variation de périmètre				
Écart de conversion				
Autres				
Au 31/12/2009	6	285		291

Les participations dans les entreprises associées (Form'plast détenue à 30 %) correspondent aux titres mis en équivalence décrits ci-dessous :

Participations dans les entreprises associées	
Au 01/01/2009	942
Quote part du résultat de l'exercice	97
Au 31/12/2009 ⁽¹⁾	1 039

⁽¹⁾ Comprenant un goodwill de 491 k€..

Principales données financières de la société Form'plast (comptes sociaux à 100 %) :

	2009	2008
Total bilan	6 907	6 830
Capitaux propres	1 986	1 438
Chiffre d'affaires	17 586	16 043
Résultat net	561	197

7 - STOCKS

	31/12/2009			31/12/2008		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Matières premières	8 180	- 46	8 134	9 737	- 14	9 723
Encours	1 516		1 516	1 565	- 3	1 562
Produits finis	24 089	- 791	23 298	25 692	- 110	25 582
Marchandises	7 844	- 396	7 448	5 373	- 248	5 125
Total	41 629	- 1 233	40 396	42 367	- 375	41 992

Les flux des dépréciations sont les suivants :

	31/12/2009	31/12/2008
Dotations aux dépréciations	- 1 010	- 163
Reprises sur dépréciations	154	360
Écart de conversion	- 2	12
Variation de périmètre		
Total	- 858	209

8 - CLIENTS

	31/12/2009	31/12/2008
Clients et comptes rattachés < 1 an ⁽¹⁾	74 640	78 592
Dépréciation	- 1 711	- 1 463
Total	72 929	77 129
Délai de rotation moyen en jours de chiffre d'affaires TTC	75	77
⁽¹⁾ dont créances échues depuis plus de 3 mois	1 901	1 662

La répartition du poste "clients" en devises de transaction est la suivante :

	31/12/2009	31/12/2008
EUR	95,6 %	95,3 %
USD	1,1 %	1,6 %
GBP	1,5 %	1,4 %
PLN	1,8 %	1,7 %

La juste valeur des créances clients n'est pas différente de la valeur comptable.

9 - AUTRES CRÉANCES ET ACTIFS COURANTS

	31/12/2009	31/12/2008
Créances sociales	270	264
Créances fiscales	2 498	3 102
Autres créances	1 182	1 602
Total	3 950	4 968

La juste valeur des autres créances et actifs courants n'est pas différente de la valeur comptable.

10 - TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	31/12/2009	31/12/2008
Disponibilités	15 945	7 222
Placements court terme	201	36
Total ⁽¹⁾	16 146	7 258
⁽¹⁾ Dont montants en KGBP	2 330	2 013
⁽¹⁾ Dont montants en KUSD	1 482	688
⁽¹⁾ Dont montants en KPLN	2 347	2 727

Les placements à court terme sont essentiellement constitués de SICAV monétaires et de placements en devises.

11 - CAPITAUX PROPRES**11.1 COMPOSITION DU CAPITAL**

Le capital est composé de 2 032 875 actions d'une valeur nominale de 6,20 €, identique à 2008.

Au 10/03/2010, les SC La Brayère, SC L'Atelier, SC Le Château et la Famille Guillin agissant de concert,

détiennent 58,41 % du capital (voir Tableau "Actionariat - Direction - Contrôle").

La politique du Groupe Guillin est de distribuer de façon récurrente environ 30 % à 40 % de son résultat consolidé, part du Groupe.

11.2 ACTIONS PROPRES

Nombre d'actions détenues	Autorisations	Réalizations	
		31/12/2009	31/12/2008
Détentions à l'ouverture		171 806	74 286
Achats d'actions	203 287	25 469	102 414
Attribution d'actions gratuites		- 1 550	
Vente d'actions		- 4 642	- 4 894
Détentions à la clôture	203 287	191 083	171 806
Variation en valeur		31/12/2009	31/12/2008
Solde à l'ouverture		6 328	2 018
Achats d'actions		957	4 711
Autres		46	
Attribution d'actions gratuites ⁽¹⁾		- 35	- 46
Vente d'actions		- 252	- 355
Solde à la clôture		7 044	6 328

⁽¹⁾ Non encore attribuées à la fin de chaque exercice.

11.3 DIVIDENDE VERSÉ

Le dividende versé sur l'exercice 2009 s'élève à 3 697 k€, soit 2,00 € par action. Il était de 2,30 € en 2008. Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 4 juin 2010 de distribuer un dividende de 2,50 € par action.

12 - PROVISIONS POUR RETRAITE ET AVANTAGES SIMILAIRES

12.1 REGIMES A COTISATIONS DEFINIES

Ces régimes se caractérisent par des versements de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. Les cotisations à ces régimes sont inscrites en charges lorsqu'elles sont encourues.

12.2 RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

12.2.1 Détermination des engagements nets au bilan

Détermination des engagements nets au bilan	31/12/2009			31/12/2008		
	France		Italie	France		Italie
	IDR	Préretraite amiante	TFR	IDR	Préretraite amiante	TFR
Engagements nets au passif	- 2 451		- 2 327	- 4 779	- 1 950	
Engagements nets à l'actif						
Engagements nets	- 2 451		- 2 327	- 4 779	- 1 950	- 2 299

Analyse de sensibilité : En cas de hausse de 1 point du taux d'actualisation, le montant des avantages postérieurs à l'emploi serait égal à 4 289 K€ soit une baisse de 10,25 %. En cas de baisse de 1 point du taux d'actualisation, le montant des avantages postérieurs à l'emploi atteindrait 5 389 K€ soit une hausse de 11,94 %.

12.2.2 Évolution sur l'exercice

Évolution sur l'exercice des engagements	31/12/2009			31/12/2008		
	France		Italie	France		Italie
	IDR	Préretraite amiante	TFR	IDR	Préretraite amiante	TFR
Valeur actualisée des engagements à l'ouverture	- 1 950		- 2 299	- 4 249	- 2 114	- 426
Coût financier	- 103		- 103	- 206	- 90	- 111
Coût des services rendus dans l'exercice	- 142		- 34	- 176	- 154	- 34
Liquidation de régime ⁽⁵⁾					426	426
Prestations payées	66		156	222	161	210
Écarts actuariels de l'exercice ⁽¹⁾	- 322		- 47	- 369	247	150
Valeur actualisée des engagements à la clôture	- 2 451		- 2 327	- 4 779	- 1 950	- 2 299

12.2.3 Éléments comptabilisés au compte de résultat

Éléments comptabilisés au compte de résultat	31/12/2009			31/12/2008				
	France		Italie	Total	France		Italie	Total
	IDR	Préretraite amiante	TFR		IDR	Préretraite amiante	TFR	
Coût financier ⁽²⁾	- 103		- 103	- 206	- 90		- 111	- 201
Coût des services rendus dans l'exercice ⁽³⁾	- 142		- 34	- 176	- 154		- 34	- 188
Liquidation de régime ⁽⁵⁾						426		426
Total	- 245		- 137	- 382	- 244	426	- 145	37

12.3 LES AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

12.3.1 Les médailles du travail

Évolution sur l'exercice des passifs	31/12/2009	31/12/2008
Valeur actualisée des engagements à l'ouverture	- 44	- 44
Coût financier		- 2
Coût des droits acquis dans l'exercice		- 2
Coût des services passés		
Primes payées		5
Écarts actuariels de l'exercice		
Valeur actualisée des engagements à la clôture	- 44	- 44

Charges comptabilisées au compte de résultat	31/12/2009	31/12/2008
Coût financier ⁽²⁾		- 2
Coût des droits acquis dans l'exercice ⁽³⁾		- 2
Coût des services passés ⁽⁴⁾		
Total		- 4

12.3.2 Le droit individuel à formation

Évolution sur l'exercice des passifs	31/12/2009	31/12/2008
Valeur des engagements au bilan à l'ouverture	- 1 061	- 889
Droits de formation acquis	- 356	- 303
Droits de formation utilisés	87	131
Valeur des engagements au bilan à la clôture	- 1 330	- 1 061

12.4 LES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

Hypothèses actuarielles	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Taux d'actualisation	4,09 %	5,30 %	4,41 %	3,87 %	3,43 %
Taux d'augmentation des salaires	2,5% - 3%	2,5% - 3%	2,5% - 3%	2,5% - 3%	2,5% - 3%

12.5 DÉTAIL DU POSTE PROVISIONS POUR RETRAITE ET AVANTAGES SIMILAIRES

	31/12/2009	31/12/2008
Avantages postérieurs à l'emploi	- 4 779	- 4 249
Les médailles du travail	- 44	- 44
Le droit individuel à formation	- 1 330	- 1 061
Autres		
Montant au passif	- 6 153	- 5 354

⁽¹⁾ En application de l'amendement IAS 19, les écarts actuariels sont comptabilisés en capitaux propres.

⁽²⁾ Le coût financier figure sur la ligne "Autres produits et charges financiers".

⁽³⁾ Le coût des services rendus dans l'exercice figure sur la ligne "Charges de personnel".

⁽⁴⁾ Le coût des services passés figure sur la ligne "Charges de personnel".

⁽⁵⁾ Correspond à l'extinction de l'obligation de l'entreprise, dans le cas présent la Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2009 a mis fin à la contribution amiante. Cette suppression se traduit dans le compte de résultat par une diminution du poste "Charges de personnel".

12.6 PAIEMENT FONDÉ SUR DES ACTIONS

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 juin 2006 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à l'attribution d'actions gratuites. Les actions sont attribuées définitivement après un délai de 2 ans et sont librement cessibles après un délai de 4 ans à compter de la date d'attribution initiale

Programme d'attribution d'actions gratuites	Plan 2	Plan 3
Date de l'assemblée	02/06/2006	02/06/2006
Date du Conseil d'Administration	20/02/2008	20/02/2009
Délai d'attribution des actions	2 ans	2 ans
Nombre d'actions attribuées	1 050	850
Nombre de bénéficiaires	3	3
Valeur unitaire des actions gratuites	22,50 €	22,50 €
Charges comptabilisées au cours des exercices précédents	12 k€	0 k€
Charges comptabilisées au cours de l'exercice	12 k€	10 k€

La charge de l'exercice est déterminée en fonction du prix d'achat des actions propres à attribuer.

13 - PROVISIONS

13.1 PROVISIONS NON COURANTES

	Coûts remise en état des sites	Litiges avec l'administration fiscale	Coût de restructuration ⁽¹⁾	Autres ⁽²⁾	Total
Au 01/01/2008	793	274			1 067
Dotations				15	15
Utilisations				- 2	- 2
Reprises de provisions non utilisées		- 246			- 246
Autres				422	422
Au 31/12/2008	793	28		435	1 256
Au 01/01/2009	793	28		435	1 256
Dotations	74	233	3 971	1 657	5 935
Utilisations	- 30	- 28	- 3 055		- 3 113
Reprises de provisions non utilisées	- 51				- 51
Variation de périmètre					
Écart de conversion					
Autres				13	13
Au 31/12/2009	786	233	916	2 105	4 040

⁽¹⁾ Concerne la filiale Veripack Embalajes. La dotation figure sur la ligne "Autres charges opérationnelles" du compte de résultat.

⁽²⁾ Dont en 2009 une dotation de : 593 k€ dans la filiale Socamel Technologies pour un litige vis-à-vis de salariés en retraite amiante. 992 k€ dans la filiale Nespak pour risque d'arrêt d'une ligne de fabrication décapulp.

13.2 PROVISIONS COURANTES

	Litiges Prud'homaux ⁽¹⁾	Garantie client ⁽¹⁾	Autres ^{(1) (2)}	Total
Au 01/01/2008	408	357	186	951
Dotations	101	43	21	165
Utilisations	- 8	- 126	- 80	- 214
Reprises de provisions non utilisées	- 300	- 19	- 16	- 335
Au 31/12/2008	201	255	111	567
Au 01/01/2009	201	255	111	567
Dotations		151	47	198
Utilisations	- 72	- 16		- 88
Reprises de provisions non utilisées	- 28	- 238	- 31	- 297
Variation de périmètre				
Écart de conversion				
Autres			- 13	- 13
Au 31/12/2009	101	152	114	367

⁽¹⁾ Les dotations apparaissent sur la ligne "Dotations aux provisions" du compte de résultat.

⁽²⁾ Correspond principalement à des litiges commerciaux.

14 - PASSIFS FINANCIERS

14.1 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

	31/12/2009		31/12/2008	
Emprunts et dettes financières à plus d'un an	31 601		43 114	
Emprunts et dettes financières à moins d'un an	16 092		20 131	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	- 16 146		- 7 258	
Total de l'endettement	31 547		56 017	
Gearing	0,24		0,47	
Dettes brutes	47 693		63 275	

	notionnel				31/12/2009	31/12/2008
	au 31/12/2009	à 1 an au plus	de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans		
Dettes envers les établissements de crédit ⁽¹⁾	42 950	14 810	25 797	2 357	42 964	58 287
Dettes financières liées aux locations financements	1 302	532	770		1 302	1 684
Instruments dérivés						
Autres	3 427	750	2 677		3 427	3 304
Total	47 679	16 092	29 244	2 357	47 693	63 275

⁽¹⁾ Dont emprunts en zloty polonais : 4 991 KPLN

Taux d'intérêt des dettes financières :

	31/12/2009	31/12/2008
Total taux fixe	4 639	6 897
Total taux variable	43 054	56 378
Total	47 693	63 275

Les intérêts sur dettes à taux variables sont indexés sur des références monétaires principalement l'Euribor. Les intérêts sur dettes à taux fixes sont compris entre 2,90% et 5,20%, l'échéance la plus longue étant 2012.

Covenants : Au 31 décembre 2009, 5 millions d'euros

étaient assortis de covenants, ces ratios sont respectés au 31/12/2009.

Analyse de sensibilité : Si les taux variables varient de 1% en plus ou en moins, l'impact à dette constante est de 430 k€ sur le coût de l'endettement.

14.2 INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Le Groupe Guillin gère ses risques de taux et de change à l'aide d'instruments dérivés ; en aucun cas le Groupe Guillin est en risque spéculatif. La dette financière du Groupe Guillin est de 63,3 millions d'euros, dont 56,4 millions d'euros en taux variable.

15 - FOURNISSEURS

	31/12/2009	31/12/2008
Fournisseurs et comptes rattachés < 1 an	44 333	53 984
Total	44 333	53 984

La répartition du poste "fournisseurs" en devises de transaction est la suivante :

	31/12/2009	31/12/2008
EUR	98,4 %	98,2 %
USD	0,4 %	0,1 %
GBP	0,4 %	0,5 %
PLN	0,8 %	1,2 %

La juste valeur des dettes fournisseurs n'est pas différente de la valeur comptable.

16 - AUTRES DETTES ET PASSIFS COURANTS

	31/12/2009	31/12/2008
Dettes sociales	14 857	12 042
Dettes fiscales	3 452	3 309
Autres	6 523	7 780
Total	24 832	23 131

La juste valeur des autres dettes et passifs courants n'est pas différente de la valeur comptable.

17 - PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

	31/12/2009	31/12/2008
Chiffre d'affaires ⁽¹⁾	316 341	322 810
Participations commerciales	- 7 598	- 8 496
Escomptes accordés	- 341	- 373
Variation provision pour SAV	- 112	- 45
Total	308 290	313 896

⁽¹⁾ La répartition du chiffre d'affaires en devises de transaction est la suivante :

	31/12/2009	31/12/2008
EUR	93,7 %	92,4 %
USD	1,0 %	1,2 %
GBP	2,9 %	3,5 %
PLN	2,4 %	2,9 %

18 - ACHATS CONSOMMÉS

	31/12/2009	31/12/2008
Achats consommés de matières premières	- 69 730	- 91 663
Autres achats consommés	- 58 630	- 57 483
Variation brute des stocks	935	- 379
Escomptes obtenus	180	60
Dépréciations nettes sur stocks	- 857	198
Total	- 128 102	- 149 267

19 - AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

	31/12/2009	31/12/2008
Charges variables ⁽¹⁾	- 37 405	- 38 953
Charges fixes	- 19 157	- 20 234
Total	- 56 562	- 59 187

⁽¹⁾ Directement proportionnelles aux quantités vendues ou produites.

20 - IMPÔTS ET TAXES

	31/12/2009	31/12/2008
Taxe professionnelle	- 3 218	- 2 744
Autres	- 2 970	- 2 805
Total	- 6 188	- 5 549

21 - CHARGES DE PERSONNEL

	31/12/2009	31/12/2008
Charges de personnel	- 59 680	- 58 884
Charges de personnel intérimaire	- 3 587	- 4 252
Intéressement	- 1 782	- 1 029
Participation	- 2 169	- 1 001
Indemnités de départ à la retraite et autres avantages sociaux	- 244	373
Total	- 67 462	- 64 793

L'effectif moyen du Groupe se répartit par catégorie de salariés comme suit :

	31/12/2009	31/12/2008
Cadres	183	180
Non cadres	1 189	1 193
Total	1 372	1 373

Le nombre moyen d'intérimaires et de saisonniers est de 166 en 2009, contre 222 en 2008.

22 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

	31/12/2009	31/12/2008
Dotations aux amortissements	- 16 501	- 16 455
Dotations aux amortissements des locations financements	- 425	- 424
Total	- 16 926	- 16 879

23 - DOTATIONS AUX PROVISIONS

	31/12/2009	31/12/2008
Dotations aux provisions pour litiges prud'hommes		- 101
Dotations aux provisions pour litiges avec l'administration fiscale	- 233	
Dotations aux provisions pour garantie clients	- 150	- 43
Dotations aux provisions pour litiges divers Note 13-1	- 1 638	- 21
Reprises sur provisions pour litiges prud'hommes	28	300
Reprises sur provisions pour litiges avec l'administration fiscale		247
Reprises sur provisions pour remise en état des sites	51	
Reprises sur provisions pour garantie clients	238	18
Reprises sur provisions pour litiges divers	31	16
Total	- 1 673	416

24 - AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

	31/12/2009	31/12/2008
Autres produits d'exploitation	392	139
Produits des cessions d'immobilisations	331	305
Produits non récurrents sur opérations de gestion	170	342
Total	893	786

25 - AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	31/12/2009	31/12/2008
Dépréciations nettes sur créances clients	- 507	- 625
Autres charges d'exploitation	- 244	
Valeurs nettes comptables des immobilisations cédées	- 447	- 705
Charges non récurrentes sur opérations de gestion	- 72	- 219
Total	- 1 270	- 1 549

26 - AUTRES CHARGES OPÉRATIONNELLES

	31/12/2009	31/12/2008
Pertes de valeur des immobilisations corporelles ⁽¹⁾		- 3 235
Coût de restructuration de la filiale Veripack Embalajes	- 3 971	
Total	- 3 971	- 3 235

⁽¹⁾ Pour plus de détails, voir note 5 Immobilisations corporelles.

27 - COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

	31/12/2009	31/12/2008
Intérêts des emprunts	- 855	- 2 000
Intérêts sur participation	- 172	- 203
Intérêts sur les locations financements	- 74	- 92
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières	7	3
Intérêts des instruments dérivés		- 7
Autres produits financiers	73	300
Autres charges financières	- 215	- 859
Total	- 1 236	- 2 858

28 - AUTRES PRODUITS FINANCIERS

	31/12/2009	31/12/2008
Gains de change	1 151	1 167
Total	1 151	1 167

29 - AUTRES CHARGES FINANCIÈRES

	31/12/2009	31/12/2008
Pertes de change	- 612	- 2 683
Effet d'actualisation	- 293	- 174
Total	- 905	- 2 857

30 - IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

30.1 CHARGE D'IMPÔT

	31/12/2009	31/12/2008
Impôt exigible	- 9 775	- 4 405
Impôt différé	1 054	- 274
Total	- 8 721	- 4 679

La société mère Groupe Guillin, détenant à plus de 95 % ses filiales françaises (Alphaform, Dynaplast, Guillin Emballages, Socamel Technologies et Rescaset Concept), a opté pour le régime de l'intégration fiscale. L'intégration fiscale a permis de réduire l'impôt exigible de 1 683 K€ en 2009 et de 2 684 K€ en 2008.

30.2 RÉCONCILIATION ENTRE LE TAUX LÉGAL EN FRANCE ET LE TAUX EFFECTIF D'IMPÔT DU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

	31/12/2009		31/12/2008	
Résultat net consolidé avant impôt	26 000		13 068	
Impôt théorique	8 952	34,43 %	4 499	34,43 %
Différences de taux en France	- 85	- 0,33 %	0	0,00 %
Différences de taux à l'étranger	36	0,14 %	75	0,57 %
Différences de base (IRAP en Italie)	390	1,50 %	512	3,92 %
Intégration fiscale	- 399	- 1,53 %	- 208	- 1,59 %
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	- 33	- 0,13 %	- 20	- 0,16 %
Pertes fiscales sans constatation d'impôt différé ⁽¹⁾	2 118	8,14 %	2 638	20,18 %
Crédits d'impôt et différences permanentes ⁽²⁾	- 2 258	- 8,69 %	- 2 816	- 21,55 %
Impôt effectif	8 721	33,54 %	4 679	35,80 %

⁽¹⁾ Essentiellement Veripack Embalajes, le montant des déficits comptables non activés s'élève à 22,4 M€ au 31/12/2009.

⁽²⁾ Élimination des opérations internes : subvention et dépréciation créance Veripack Embalajes.

30.3 ORIGINE DES IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS ET PASSIFS

	31/12/2009					31/12/2008	
	Actif	Passif	Résultat	Capitaux propres ⁽¹⁾	Écarts conversion	Actif	Passif
Avantages au personnel	1 102		173	126		803	
Décalages temporels liés aux fiscalités locales	1 701	557	575		- 8	1 049	471
Élimination des marges internes sur cessions stocks	365		89			276	
Élimination des marges internes sur cessions immobilisations	80	39	- 27			68	
Immobilisations et amortissements	56	2 009	49		- 9	57	2 050
Instruments financiers		- 5	- 14				-19
Contrats de location financement	103		- 24			128	
Provisions réglementées		10 099	113				10 212
Élimination des provisions internes	357	136	130			263	171
Total	3 765	12 835	1 064	126	- 17	2 643	12 886

⁽¹⁾ Impôt différé relatif aux écarts actuariels sur les engagements envers le personnel comptabilisés en capitaux propres.

31 - SECTEURS OPÉRATIONNELS

31.1 INFORMATION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Produits et résultats sectoriels au 31 décembre	Secteur Emballage		Secteur Matériel		Holding et éliminations		Total Groupe	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Produits des activités ordinaires externes	271 993	278 642	36 285	35 239	12	15	308 290	313 896
Produits des activités ordinaires internes	42	34			- 42	- 34	0	0
Produits des activités ordinaires	272 035	278 676	36 285	35 239	- 30	-19	308 290	313 896
Dotation aux amortissements	- 15 565	- 15 545	- 826	- 894	- 535	- 440	- 16 926	- 16 879
Résultat opérationnel	22 510	13 086	2 513	2 022	1 871	2 449	26 894	17 557
Coût de l'endettement financier net	- 946	- 2 195	- 3	104	- 287	- 767	- 1 236	- 2 858
Quote-part dans les résultats des participations associées					96	59	96	59
Impôts sur les résultats	- 9 561	- 6 599	- 1 202	- 450	2 042	2 370	- 8 721	- 4 679
Résultat net	11 847	3 537	1 492	1 205	3 940	3 647	17 279	8 389
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	40 351	31 728	3 914	1 982	3 211	2 422	47 476	36 132
Actifs sectoriels	231 382	237 814	23 222	24 781	3 188	3 615	257 792	266 210
Passifs sectoriels	69 527	72 190	8 175	10 580	2 023	1 523	79 725	84 293
Effectif	1 310	1 363	197	202	31	30	1 538	1 595

Autres informations au 31 décembre	Secteur Emballage		Secteur Matériel		Holding et éliminations		Total Groupe	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Investissements industriels	14 968	23 912	449	608	518	892	15 935	25 412
Dotations aux amortissements	- 15 810	- 15 545	- 581	- 894	- 535	- 440	- 16 926	- 16 879
Pertes de valeurs nettes de reprises		- 3 235						- 3 235

31.2 INFORMATION PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

Le chiffre d'affaires est ventilé en fonction de la situation géographique des clients. Quant aux actifs et investissements, ils sont repris en fonction de la situation géographique des sociétés.

Autres informations au 31 décembre	France		Italie		Autres		Total Groupe	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Produits des activités ordinaires	157 498	151 237	50 380	51 388	100 412	104 001	308 290	306 626
Actifs sectoriels	165 493	175 101	50 352	50 371	41 947	40 738	257 792	266 210
Investissements industriels	9 363	13 209	3 114	3 021	3 458	10 611	15 935	26 841

31.3 RÉCONCILIATION DES ACTIFS ET PASSIFS SECTORIELS

Actif	31/12/2009	31/12/2008
Goodwill	33 187	33 037
Autres immobilisations incorporelles	834	886
Immobilisations corporelles	106 205	107 914
Autres actifs financiers non courants	291	284
Stocks et en-cours	40 396	41 992
Créances clients	72 929	77 129
Autres créances et actifs courants	3 950	4 968
Actifs sectoriels	257 792	266 210
Participations dans les entreprises associées	1 039	942
Impôts différés actifs	3 765	2 643
Créances d'impôts sociétés	25	3 348
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16 146	7 258
Total actif	278 767	280 401

Passif	31/12/2009	31/12/2008
Provisions pour retraite et avantages similaires	6 153	5 354
Provisions non courantes	3 124	1 256
Provisions courantes	1 283	567
Dettes fournisseurs	44 333	53 985
Autres dettes et passifs courants	24 832	23 131
Passifs sectoriels	79 725	84 293
Capitaux propres - Attribuables au Groupe	132 430	119 548
Intérêts minoritaires	16	15
Emprunts et dettes financières à long terme	31 601	43 144
Emprunts et dettes financières à court terme	16 092	20 131
Impôts différés passif	12 835	12 886
Dettes d'impôts sociétés	6 068	384
Total des capitaux propres et des passifs	278 767	280 401

32 - RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat net par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation dans le courant de l'exercice.

Le nombre moyen d'actions en circulation est calculé sur la base des différentes évolutions du capital social, corrigées des détentions par le Groupe de ses propres actions.

	31/12/2009	31/12/2008
Résultat part du Groupe en euros	17 277 088	8 389 337
Nombre d'actions total	2 032 875	2 032 875
Moyenne pondérée des actions propres acquises	- 184 509	- 124 067
Moyenne pondérée des actions	1 848 366	1 908 808
Résultat par action	9,35	4,40

33 - RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION

	31/12/2009	31/12/2008
Résultat part du Groupe en euros	17 277 088	8 389 337
Nombre d'actions total	2 032 875	2 032 875
Moyenne pondérée des actions propres acquises	- 184 509	- 124 067
Actions potentiellement dilutives (attribution d'actions gratuites) ⁽¹⁾	1 900	2 600
Moyenne pondérée des actions	1 850 266	1 911 408
Résultat par action dilué	9,34	4,39

⁽¹⁾ Non encore attribuées à la clôture.

34 - PARTIES LIÉES

34.1 TRANSACTIONS AVEC LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Ces transactions concernent les relations avec la société Form'plast, dont les comptes sont mis en équivalence

FORM'PLAST	31/12/2009	31/12/2008
Chiffre d'affaires	8	31
Clients		11
Achats de négoce	872	917
Fournisseurs	184	180
Stocks de négoce	79	104

34.2 RÉMUNÉRATION DES ORGANES DE DIRECTION

Les rémunérations et avantages en nature alloués au titre de l'exercice 2009 aux organes de direction du Groupe Guillin en raison de leur fonction dans les sociétés contrôlées s'élèvent à 0,5 M€, net de charges et d'impôts pour un montant de 0,5 M€ en 2008.

34.3 OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

La SA Groupe Guillin a versé sur l'exercice 2009 la somme de 2 263 K€ aux SC La Brayère, SC L'Atelier et SC Le Château, sociétés holding patrimoniales, au titre de dividendes.

35 - TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

35.1 IMPÔTS NETS VERSÉS

	31/12/2009	31/12/2008
Accomptes d'impôt sociétés	- 3 478	- 9 650
Remboursements d'impôts sociétés	2 719	
Impôts nets versés	- 759	- 9 650

35.2 DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS

	31/12/2009	31/12/2008
Dotations aux amortissements	- 16 926	- 16 879
Perte de valeur des immobilisations		- 3 235
Dotations nettes aux amortissements et pertes de valeur des actifs non courants	- 16 926	- 20 114

35.3 RÉCONCILIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE DANS LE TABLEAU DES FLUX

	31/12/2009	31/12/2008
Banques créditrices ⁽¹⁾	- 3 881	- 3 710
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16 146	7 258
Total	12 265	3 548

⁽¹⁾ Compris dans les emprunts et dettes financières court terme.

36 - ENGAGEMENTS DU GROUPE HORS-BILAN

36.1 ENGAGEMENTS DONNÉS

Dettes garanties par des sûretés réelles :

Type	Biens donnés en garantie	2009	2008
Hypothèque	Bâtiments		
Nantissement	Titres	559	1 192
Fidéjussion		3	3
Cautions bancaires ⁽¹⁾		270	80

⁽¹⁾ Retenue garantie clients et autres.

34.2 ENGAGEMENTS REÇUS

Néant.

36.3 LOCATIONS SIMPLES D'ACTIF

Il s'agit essentiellement de la location des véhicules sur une courte durée, en moyenne 18 mois, et des locations de bâtiments. Le montant des loyers passés en charges figure dans le tableau ci-après.

	31/12/2009	31/12/2008
Charge de l'exercice	- 3 373	- 3 450

Les loyers futurs minimaux payables au titre des contrats de location simple sont les suivants :

	31/12/2009	31/12/2008
À moins d'un an	2 119	2 590
Entre un et 5 ans	1 443	2 140
Total	3 562	4 730

36.4 LOCATIONS FINANCEMENTS

Les loyers futurs minimaux payables au titre des contrats de location financement sont les suivants :

	31/12/2009	31/12/2008
À moins d'un an	532	502
Entre un et 5 ans	770	1 176
À plus de 5 ans		
Total	1 302	1 678

37 - PASSIFS ÉVENTUELS

Aucun passif éventuel n'a été identifié à la clôture de l'exercice.

38 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Le Groupe Guillin est en cours de finalisation de l'acquisition de la société SHARP INTERPACK. En 2009, cette société a réalisé un chiffre d'affaires de 84 millions de Livres Sterling essentiellement en Grande-Bretagne (85%).

COMPTES SOCIAUX

I BILAN DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

ACTIF		Brut	31/12/2009 Amortissements	Net	31/12/2008 Net
Actif immobilisé					
Concessions, brevets et droits similaires	Note 3	2 354	1 883	472	504
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	Note 3	41		41	10
Terrains	Note 3	109		109	109
Constructions	Note 3	968	811	158	162
Autres immobilisations corporelles	Note 3	1 016	599	417	737
Participations	Note 4	98 154	13 000	85 154	85 151
Autres immobilisations financières	Note 4	7 250		7 250	5 547
Total de l'actif immobilisé		109 891	16 292	93 599	92 218
Actif circulant					
Clients et comptes rattachés	Note 5	862		862	1 160
Autres créances	Note 5	19 961		19 961	17 634
Valeurs mobilières de placement	Note 6				
Disponibilités		9 907		9 907	2 160
Charges constatées d'avance	Note 7	96		96	94
Total de l'actif circulant		30 825		30 825	21 048
Écarts de conversion actif					2
Total actif		140 717	16 292	124 424	113 267

PASSIF		31/12/2009	31/12/2008
Capitaux propres			
Capital social	Note 8	12 604	12 604
Primes d'émission, de fusion, d'apport		9 873	9 873
Réserve légale		1 260	1 260
Réserves réglementées			
Autres réserves		41 999	38 660
Report à nouveau		368	268
Résultat de l'exercice		7 647	7 137
Provisions règlementées		53	18
Total des capitaux propres		73 806	69 821
Provisions pour risques et charges			
	Note 9		
Provisions pour risques		211	202
Provisions pour charges			
Total des provisions pour risques et charges		211	202
Dettes			
	Note 10		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		14 758	24 219
Fournisseurs et comptes rattachés		323	255
Dettes fiscales et sociales		6 049	912
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		47	2
Autres dettes		29 230	17 857
Produits constatés d'avance			
Total des dettes		50 408	43 245
Écart de conversion passif			
Total passif		124 424	113 267

II RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

	France	31/12/2009 Export	Total	31/12/2008 Total
Produits d'exploitation				
Production vendue : Services	5 738	1 760	7 499	7 595
Chiffre d'affaires net	Note 12	5 738	1 760	7 499
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				
Autres produits			470	526
Total des produits d'exploitation			7 969	8 121
Charges d'exploitation				
Autres achats et charges externes			1 739	2 098
Impôts, taxes et versements assimilés			168	164
Salaires et traitements	Note 13		2 446	2 318
Charges sociales	Note 13		903	844
Dotations aux amortissements sur immobilisations			462	290
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges			33	28
Total des charges d'exploitation			5 751	5 743
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			2 218	2 377
Produits financiers				
Produits financiers de participations			10 933	12 543
Autres intérêts et produits assimilés			179	967
Reprises sur provisions et transferts de charges			5 069	
Différence positive de change			379	373
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			13	8
Total des produits financiers			16 573	13 890
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions				869
Intérêts et charges assimilés			12 302	1 758
Différence négative de change			147	825
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			49	96
Total des charges financières			12 497	3 548
RÉSULTAT FINANCIER	Note 14		4 076	10 342
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS			6 294	12 719
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital			360	16
Reprises sur provisions et transferts de charges			5	297
Total des produits exceptionnels			365	313
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			63	4 553
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			381	16
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			250	4 010
Total des charges exceptionnelles			695	8 579
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	Note 15		- 330	- 8 266
Impôts sur les bénéfices	Note 16		1 683	2 684
TOTAL DES PRODUITS			26 591	25 008
TOTAL DES CHARGES			18 943	17 870
RÉSULTAT NET			7 647	7 137

III FLUX DE TRÉSORERIE DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

	31/12/2009	31/12/2008
RÉSULTAT NET	7 647	7 137
Dotations nettes aux amortissements	462	290
Dotations nettes aux provisions	- 4 824	4 582
Plus values ou moins values de cessions	21	
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE	3 306	12 009
Variation des stocks nets de provisions		
Variation des créances clients nettes de provisions	299	- 457
Variation des dettes fournisseurs	68	16
Variation des autres créances et dettes	2 651	- 1 491
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	3 018	- 1 933
Variation de trésorerie issue des opérations d'exploitation	6 324	10 076
Acquisitions d'immobilisations	- 518	- 892
Cessions d'immobilisations	360	16
Investissements nets	- 158	- 876
Investissement net financier	- 839	- 4 159
Variation de trésorerie issue des opérations d'investissement	- 997	- 5 035
Nouveaux emprunts	12 000	15 000
Remboursements emprunts	- 21 368	- 6 945
Remboursements des avances conditionnées		
Dividendes versés	- 3 697	- 4 408
Autres augmentations des capitaux propres		
Variation issue des opérations de financement	- 13 065	3 647
Incidence des écarts de conversion		
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE	- 7 738	8 688
TRESORERIE à l'ouverture de l'exercice	4 647	- 4 041
TRESORERIE à la clôture de l'exercice	Note 21 - 3 091	4 647
Variation de la trésorerie	- 7 738	8 688

IV VARIATION DES CAPITAUX PROPRES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

	Nombre d'actions	Capital social	Primes	Réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Total
Situation au 31/12/2007	2 032 875	12 604	9 873	37 613	163	6 820	19	67 092
Dotation nette provisions réglementées							- 1	- 1
Affectation du résultat 2008				6 983	- 163	- 6 820		
Dividendes distribués				- 4 676				- 4 676
Dividendes actions propres					268			268
Résultat exercice 2008						7 137		7 137
Situation au 31/12/2008	2 032 875	12 604	9 873	39 921	268	7 137	18	69 821
Dotation nette provisions réglementées							35	35
Affectation du résultat 2008				7 405	- 268	- 7 137		
Dividendes distribués				- 4 066				- 4 066
Dividendes actions propres					368			368
Résultat exercice 2009						7 647		7 647
Situation au 31/12/2009	2 032 875	12 604	9 873	43 260	368	7 647	53	73 806

V ANNEXE AUX COMPTES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

1 - ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

Groupe Guillin a consenti un abandon de créances au cours de l'exercice 2009 à sa filiale VERIPACK : 11 700 K€ (PV de CA du 30/11/2009).

2 - PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions du règlement CRC n°99-03 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des

éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les logiciels achetés à des prestataires de services en informatique sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans. Les brevets sont amortis sur une durée de 20 ans.

2.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements économiques pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité et des conditions probables d'utilisation des biens :

- constructions : 30 ans
- agencements et aménagements : 10 ans
- matériel industriel et moules : 2 à 10 ans
- matériel de transport : 4 à 5 ans
- matériel de bureau : 10 ans
- matériel informatique : 2 à 5 ans.

Certains matériels font l'objet d'un amortissement dégressif. Le complément par rapport à l'amortissement linéaire est traité comme dérogatoire ; il est comptabilisé en charges exceptionnelles et au passif du bilan en provisions réglementées.

2.3 TITRES DE PARTICIPATION

Les titres de participation sont valorisés au coût historique d'acquisition hors frais accessoires comptabilisés en charges. À la clôture de l'exercice, la valeur des titres est comparée à la valeur d'inventaire, qui correspond à la valeur d'utilité pour la société. Si nécessaire, une provision pour dépréciation est comptabilisée. La valeur d'utilité est évaluée par référence notamment à la quote-part des capitaux propres de la filiale et à la valeur consolidée de l'entreprise. La valeur consolidée de l'entreprise est comparée à sa valeur déterminée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés.

2.4 ACTIONS PROPRES

La totalité des actions propres est comptabilisée en titres immobilisés, y compris celles du contrat de liquidité. Les excédents du contrat destiné aux opérations de régularisation des cours sont comptabilisés dans le compte "Autres créances immobilisées".

2.5 CRÉANCES ET DETTES

Les créances et dettes en euros sont valorisées à leur valeur nominale ; celles en devises sont converties au cours du 31 décembre de l'année ou à leur cours de couverture s'il y a lieu. Les créances sont dépréciées, le cas échéant, pour tenir compte des risques de non recouvrement lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risque.

2.6 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire, calculée par catégorie de titres, est inférieure à la valeur comptable.

2.7 DISPONIBILITÉS

Les disponibilités des devises "out" sont converties en euros sur la base du dernier cours de change de l'année. Les écarts de conversion sont compris dans le résultat de l'exercice.

2.8 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe pour Groupe Guillin une obligation actuelle résultant d'événements passés dont il est probable

qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

La provision est évaluée en fonction de la meilleure estimation de la charge future.

Les provisions pour risques relatifs aux filiales sont évaluées en fonction de leur situation nette négative.

2.9 INDEMNITÉS DE DÉPART EN RETRAITE

La société participe à la constitution des retraites de son personnel. L'ensemble des engagements sociaux et de retraite est compris dans les engagements hors bilan. Ils correspondent aux indemnités, charges sociales comprises, qui seraient allouées au personnel à l'âge de 60 ans pour les non cadres et de 65 ans pour les cadres, compte tenu du taux de rotation et de la probabilité de présence. Le calcul a fait l'objet d'une actualisation au taux de 4,09 % et d'une revalorisation salariale de 2,5% pour les non cadres et de 3% pour les cadres. Il intègre un taux de charges sociales de 45%.

2.10 INSTRUMENTS DÉRIVÉS

La société a procédé à des garanties de taux d'intérêts afin de gérer son risque de taux et de diminuer le coût global de sa dette. Elle se couvre, également, pour des risques de changes liés aux variations monétaires. À ce titre, les résultats dégagés sur les couvertures de taux et de changes sont comptabilisés en résultat financier.

2.11 DISTINCTION ENTRE RÉSULTAT COURANT ET RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Les produits et charges exceptionnels du compte de résultat incluent les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires et les éléments extraordinaires. Les éléments exceptionnels sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise, soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement.

2.12 TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie, dont la variation est analysée dans le tableau de flux de trésorerie, prend en compte, outre les soldes bancaires créditeurs, les disponibilités et les valeurs mobilières de placement, les avances nettes de trésorerie aux filiales.

3 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

3.1 MOUVEMENTS SUR LES IMMOBILISATIONS

Rubriques	Valeur brute au 01/01/2009	Acquisitions	Virements poste à poste	Cessions	Valeur brute au 31/12/2009
Logiciels	1 710	145	10		1 866
Brevets	481	8			489
Terrains	109				109
Constructions	883				883
Autres immobilisations corporelles	608	324	650	480	1 101
Immobilisations corporelles en cours	650		- 650		0
Avances et acomptes	10	41	- 10		41
Total	4 451	518		480	4 488

3.2 AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Rubriques	Au 01/01/2009	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/2009
Logiciels	1 480	171		1 650
Brevets	208	24		232
Constructions	789	22		811
Autres immobilisations corporelles	453	245	- 99	598
Total	2 930	462	- 99	3 292

4 - IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

4.1 PARTICIPATIONS

Rubriques	Au 01/01/2009	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/2009
Valeurs brutes	98 151	3		98 154
Provisions	13 000			13 000
Valeurs nettes	85 151	3		85 154

4.2 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Rubriques	Au 01/01/2009	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/2009
Titres immobilisés	6 374	977	- 307	7 044
Autres créances immobilisées	35	166		201
Autres immobilisations financières	5			5
Valeurs brutes	6 414	1 143	- 307	7 250
Provisions	867		- 867	
Valeurs nettes	5 547	1 143	560	7 250

Les titres immobilisés sont constitués de 191 083 actions propres, dont 4 570 issues du contrat de liquidité et 1 900 attribuées aux salariés. Leur valeur de réalisation à la clôture de l'exercice s'élève à 11 083 K€.

5 - CRÉANCES

La répartition des créances selon leurs échéances, les créances concernant les entreprises liées et les produits à recevoir, sont présentés dans le tableau ci-après :

Rubriques	Montant brut au bilan	Effets à encaisser	Entreprises liées	Produits à recevoir	Montant à plus d'un an
Créances clients et comptes rattachés	862		862	355	
Autres créances	19 961		19 712	249	

6 - VALEURS MOBILIÈRES

Au 31/12/2009, la société SA Groupe Guillin ne dispose pas de valeurs mobilières de placement.

7 - CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance concernent essentiellement des frais généraux.

8 - CAPITAL SOCIAL

Le capital est composé de 2 032 875 actions d'une valeur nominale de 6,20 €. L'assemblée Générale Extraordinaire du 2 juin 2006 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à l'attribution d'actions gratuites. Les actions sont attribuées définitivement après un délai de 2 ans et sont librement cessibles après un délai de 4 ans à compter de la date d'attribution initiale.

Programme d'attribution d'actions gratuites	Plan 2	Plan 3
Date de l'assemblée	02/06/2006	02/06/2006
Date du Conseil d'Administration	20/02/2008	20/02/2009
Délai d'attribution des actions	2 ans	2 ans
Nombre d'actions attribuées	1 050	850
Nombre de bénéficiaires	3	3
Valeur unitaire des actions gratuites	22,50 €	22,50 K€
Charges comptabilisées au cours des exercices précédents	12 K€	0 K€
Charges comptabilisées au cours de l'exercice	12 K€	10 K€

La charge de l'exercice est déterminée en fonction du prix d'achat des actions propres à attribuer. Les actions destinées à être attribuées aux salariés sont classées en titres immobilisés (cf 4.2).

9 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Au 31 décembre, les mouvements affectant les provisions pour risques et charges sont les suivants :

	Solde à l'ouverture	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice		Solde à la clôture
			Montant utilisé	Montant non utilisé	
Résultat exceptionnel :					
Litiges prud'hommes	291			- 291	
Divers	196	6			202
Au 31/12/2008	487	6		- 291	202
Résultat exceptionnel :					
Litiges prud'hommes					
Divers	202	211		- 202	211
Au 31/12/2009	202	211		- 202	211

10 - DETTES

La répartition des dettes selon leurs échéances, le détail des effets à payer, les dettes concernant les entreprises liées et les charges à payer, sont présentés dans le tableau ci-après :

Dettes	Brut	Effets à payer	Entreprises liées	Charges à payer	à 1 an au plus	de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans
Emprunts ⁽¹⁾ et dettes auprès des établissements de crédit ⁽²⁾	14 758			14	4 410	10 348	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés ⁽⁴⁾	323	11	10	183	323		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	47				47		
Dettes fiscales et sociales	6 049			677	6 049		
Autres dettes ⁽³⁾	29 230		29 203	689	29 230		
⁽¹⁾ Emprunts souscrits en cours d'exercice		12 000 K€					
⁽¹⁾ Emprunts remboursés en cours d'exercice		21 368 K€					
⁽²⁾ Dont : à 2 ans maximum à l'origine		130 K€					
à plus de 2 ans à l'origine		14 628 K€					
⁽³⁾ Envers les associés personnes physiques		0 K€					
⁽⁴⁾ Dont : factures non parvenues		183 K€					
et échéances à moins de 60 jours		125 K€					

La société s'est engagée à respecter un certain nombre de ratios financiers consolidés. Ces ratios sont respectés au 31/12/2009.

11 - ACCROISSEMENT ET ALLÈGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS

L'impôt payé au titre des charges non déductibles de l'année de leur comptabilisation se compose comme suit :

Base organique : 12 K€

Taux d'imposition : 33,33%

Allègement de la dette future d'impôts : 4 K€

12 - CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est essentiellement représenté par les redevances perçues auprès des sociétés filiales, et par les loyers.

13 - CHARGES DE PERSONNEL

13.1 EFFECTIFS

La ventilation par catégorie de l'effectif moyen est présentée dans le tableau ci-après :

Personnel salarié	2009	2008
Cadres	20	20
Administratifs et Maîtrise	11	10
Total	31	30

13.2 RÉMUNÉRATION DES ORGANES DE DIRECTION

Les rémunérations et avantages en nature alloués au titre de l'exercice 2009 aux organes de direction du Groupe Guillin à raison de leur fonction dans les sociétés contrôlées s'élèvent à 0,3 M€, net de charges et d'impôts.

14 - RÉSULTAT FINANCIER

- Charges financières : 12 497 K€ dont 132 K€ versés aux sociétés filiales et 11 813 K€ d'abandons de créance (dont 11 700 K€ à Veripack).

- Produits financiers : 16 573 K€ dont 11 096 K€ versés par les sociétés filiales comprenant 10 933 K€ de dividendes, 4 000 K€ de reprise de dépréciation du compte courant Veripack, 867 K€ de reprise de dépréciation des titres d'autocontrôle.

15 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

	31/12/2009
Charges exceptionnelles	695
dont :	
sur opérations de gestion	63
sur opérations en capital	381
amortissements dérogatoires	40
dépréciation des immobilisations	
dotations aux provisions	
pour risques exceptionnels	211
Produits exceptionnels	365
dont :	
sur opérations de gestion	
sur opérations en capital	360
amortissements dérogatoires	5
reprise de provisions	
pour risques exceptionnels	

16 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Impôts sur le résultat courant / exceptionnel :

31/12/2009	Résultat courant	Résultat exceptionnel
Avant impôts	6 294	- 330
Impôts	1 573	110
Après impôts	7 867	- 220

17 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

17.1 ENGAGEMENTS REÇUS

L'abandon de créances d'un montant de 2 000 K€ consenti à la filiale Dynaplast en 2005 est assorti d'une clause dite de retour à meilleure fortune.

17.2 ENGAGEMENTS DONNÉS

Dettes garanties par des sûretés réelles :

Types	Biens donnés en garantie	Montant de la dette
Hypothèque	Bâtiments	Néant
Nantissement	Matériels	Néant
Nantissement	Titres	559

Avals et cautions donnés à des sociétés filiales : 1 333 K€.

Lettres de confort données à des sociétés filiales : 21 300 K€.

17.3 AUTRES ENGAGEMENTS

L'engagement relatif aux indemnités de départ en retraite (y compris charges sociales) s'élève à 366 K€. Aucune provision pour risques et charges n'est comptabilisée à ce titre. Le droit individuel à formation (DIF) est reconnu à tout salarié titulaire d'un contrat de travail à durée indéterminée et disposant d'une durée d'ancienneté d'au moins un an dans l'entreprise. Ce droit est de 20 heures par an cumulables sur 6 ans, soit une limite maximale de 120 heures. Au 31/12/2009, le montant de l'engagement relatif au DIF est estimé à 99 K€ correspondant à un total de solde de droits de 2 596 heures.

17.4 RISQUES DE TAUX ET DE CHANGE

La SA Groupe Guillin gère ses risques de taux et de change dans le cadre d'une convention de gestion de trésorerie centralisée. En aucun cas, elle ne prend des risques spéculatifs.

Aucune opération sur les devises et les taux n'est en cours à la clôture 2009.

18 - PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

La société Groupe Guillin consolide :

Par intégration globale, les sociétés filiales suivantes :

- | | |
|----------------------|------------------------|
| - Guillin Emballages | - Alphaform |
| - Dynaplast | - GPI UK |
| - Nespak | - Socamel Technologies |
| - Socamel UK | - Rescaset Concept |
| - Cidelcem | - Guillin Italia |
| - Guillin España | - Guillin Portugal |
| - Anis Opakowania | - Veripack Embalajes |
| - Premier Packaging | |

Par la méthode de la mise en équivalence, la société suivante :

- Form'Plast

19 - INTÉGRATION FISCALE

La société Groupe Guillin, détenant à plus de 95% les sociétés filiales Guillin Emballages, Alphaform, Dynaplast, Rescaset Concept et Socamel Technologies a opté pour le régime de l'intégration fiscale. La convention d'intégration fiscale pour les sociétés filiales Guillin Emballages, Alphaform, Dynaplast, Rescaset Concept et Socamel Technologies est établie de sorte que la charge d'impôt supportée par les sociétés intégrées soit la même qu'en absence d'intégration. L'économie de trésorerie, réalisée grâce aux déficits, est prise en compte immédiatement dans le résultat des sociétés déficitaires.

- Impôt comptabilisé : 1 683 370 Euros (produit)
- Impôt théorique : 0 Euro (en l'absence d'intégration fiscale)
- Dette d'impôt à la clôture de l'exercice : 5 027 511 Euros.

20 - FILIALES ET PARTICIPATIONS – VALEURS MOBILIÈRES

Filiales détenues à plus de 50 %	Capital	Autres capitaux propres	Quote-part de capital détenu en %	Valeur d'inventaire des titres détenus		Prêts et avances accordés	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés sur l'exercice
				Brute	Nette					
Guillin Emballages	11 083	34 715	99,99	11 047	11 047	77 658	9 445	6 737		
Alphaform	1 236	22 109	99,96	11 411	11 411	50 312	3 550	1 854		
Dynaplast	8 641	11 294	99,99	16 140	16 140	39 629	1 621	78		
Nespak	2 100	15 243	100,00	6 920	6 920	57 431	3 072	1 050		
Cidalcem	500	- 497	100,00				203			
Rescaset Concept	800	6 306	100,00	13 351	13 351	39 466	1 638	300		
Socamel Technologies	5 000	7 048	100,00	28 037	20 037	33 294	1 924	889		
Veripack Embalajes	460	89	100,00	5 000	0	13 544	29 513	- 7 149		
Anis Opakowania	20 000	7 582	99,98	5 367	5 367	2 093	1 216	45 971	1 878	
	(KPLN)	(KPLN)					(KPLN)	(KPLN)		
Filiales détenues à moins de 50 %										
Form'Plast	50	1 936	30,00	750	750	17 586	561			
Total filiales et participations				98 023	85 023					
Titres immobilisés										
Actions propres				7 044	7 044					
Sicav monétaires				201	201					
Valeurs mobilières de placement										
Sicav monétaires						0				
Total valeurs mobilières				105 268	92 268					

La valeur d'utilité des sociétés reste supérieure à la valeur de leurs titres.

21 - RÉCONCILIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE DU TABLEAU DES FLUX

	31/12/2009	31/12/2008
Banques créditrices ⁽¹⁾	- 130	- 223
Valeurs mobilières de placements et disponibilités	9 907	2 160
Avances de trésorerie nettes aux filiales	- 12 868	2 710
Total	- 3 091	4 647

⁽¹⁾ Compris dans les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit.

VI RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009
I- CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	12 603 825	12 603 825	12 603 825	12 603 825	12 603 825
Nombre des actions ordinaires existantes	2 032 875	2 032 875	2 032 875	2 032 875	2 032 875
2- OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	6 847 826	7 254 344	7 467 691	7 594 610	7 498 675
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	9 615 614	12 598 459	20 247 532	9 325 848	1 601 438
Impôts sur les bénéfices	34 982	- 520 066	- 286 710	2 683 616	1 683 370
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	11 838 780	12 017 493	6 820 261	7 137 177	7 647 284
Résultats distribués	4 065 750	4 065 750	4 065 750	4 675 613	4 065 750
3 - RÉSULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotation aux amortissements et provisions	4,75	5,94	9,82	5,91	1,62
Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	5,82	5,91	3,35	3,51	3,76
Dividende distribué à chaque action	2,00	2,00	2,00	2,30	2,00
4 - PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	34	34	33	30	31
Montant de la masse salariale de l'exercice	2 177 498	2 285 167	2 476 142	2 318 249	2 445 885
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	869 731	905 336	901 797	843 899	902 895

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

I ORDRE DU JOUR

À CARACTÈRE ORDINAIRE

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2009 incluant le rapport de gestion du Groupe consolidé,
- Rapports des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission et sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce,
- Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés,
- Approbation des comptes annuels, des comptes consolidés et des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce,
- Affectation du résultat,
- Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux administrateurs,
- Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce.

À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes,
- Délégation de compétence à donner au Conseil

d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription,

- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public,
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé,
- Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires,
- Délégation à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital, dans la limite de 10 %, en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital,
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L.3332-18 et suivants du Code du travail et L.225-129-6 et L.225-138-1 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour formalités.

II PROJET DE RÉSOLUTIONS

À CARACTÈRE ORDINAIRE

Première résolution

Approbation des comptes sociaux

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2009, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice de 7 647 283,94 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle approuve enfin le montant global s'élevant à 3 773 euros des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés et dont l'incidence fiscale, au plan de cet impôt lui-même a représenté 1 258 euros.

L'Assemblée Générale donne en conséquence aux Administrateurs quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice approuvé.

Elle donne également quitus aux commissaires aux comptes de l'accomplissement de leur mission.

Deuxième résolution

Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2009 approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice de 17 279 148,74 euros (dont part du groupe : 17 277 087,62 euros).

Troisième résolution

Convention des articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce

L'Assemblée Générale approuve les Conventions visées par les dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce et présentées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Quatrième résolution

Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 7 647 283,94 euros de la manière suivante :

- aux actionnaires, à titre de dividendes, pour
5 082 187,50 euros
après prélèvement du report à nouveau pour
368 468,00 euros
- le solde, soit 2 933 564,44 euros étant affecté à la réserve ordinaire.

Par conséquent, le dividende revenant à chaque action est fixé à 2,50 euros.

La distribution est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts. Certaines personnes physiques peuvent opter pour le prélèvement libératoire au taux de 18 % en vertu et dans les conditions prévues à l'article 117 quater du Code Général des Impôts.

Ce dividende sera payé le 14 juin 2010.

L'Assemblée Générale décide, compte tenu de la détention par la société d'une partie de ses propres actions, que le dividende revenant aux actions auto-détenues, et non versé de ce fait, sera affecté au compte "report à nouveau".

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au cours des trois derniers exercices les distributions de dividendes par action ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2008	2,00 €	NÉANT	NÉANT
2007	2,30 €	NÉANT	NÉANT
2006	2,00 €	NÉANT	NÉANT

Cinquième résolution

Jetons de présence

L'Assemblée Générale fixe à la somme de 32 400 euros le montant global annuel des jetons de présence à allouer au Conseil d'Administration.

Cette décision applicable à l'exercice antérieur sera maintenue jusqu'à décision contraire.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-45 du Code de commerce, il appartient au Conseil d'Administration de répartir le montant global annuel des jetons de présence entre ses membres.

Sixième résolution

Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif des articles L 225-209 et suivants du Code de commerce

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du descriptif du programme de rachat d'actions proposé, autorise ce dernier, pour une période de dix huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social soit sur la base du capital actuel, 2 032 875 actions, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 juin 2009 pour la partie non utilisée et la période non écoulée.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
 - Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance interne et/ou externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
 - Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions sous conditions à fixer par le Conseil d'Administration,
 - Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
 - Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises,
 - Mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait être admise par l'AMF, et plus généralement de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.
- Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration

appréciera, y compris en période d'offre publique dans la limite de la réglementation en vigueur.

La société n'entend pas recourir à des produits dérivés ou mécanismes optionnels.

Le prix maximum d'achat est fixé à 110 euros par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 22 361 750 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

Septième résolution

Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfiques et/ou primes

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce :

1. Délègue au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet de décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, aux époques et selon les modalités qu'il déterminera, par incorporation au capital de réserves, bénéfiques, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, par l'émission et l'attribution gratuite d'actions ou par l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités.

2. Décide qu'en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation, conformément aux dispositions de l'article L. 225-130 du Code de commerce, en cas d'augmentation de capital sous forme d'attribution gratuite d'actions, les droits formant rompus ne seront pas négociables, ni cessibles et que les titres de capital correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation.

3. Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.

4. Décide que le montant d'augmentation de capital

résultant des émissions réalisées au titre de la présente résolution ne devra pas excéder 20 000 000 euros, compte non tenu du montant nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions.

Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

5. Confère au Conseil d'Administration tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution, et, généralement, de prendre toutes mesures et effectuer toutes les formalités requises pour la bonne fin de chaque augmentation de capital, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts.

6. Prend acte que la présente délégation prive d'effet, à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Huitième résolution

Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et, notamment, de son article L. 225-129-2 :

1. Délègue au Conseil d'Administration sa compétence pour procéder à l'augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera par émission, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société ou, conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, que ce soit, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière.

2. Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.

3. Décide de fixer, ainsi qu'il suit, les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence :

Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 10 000 000 euros.

Le plafond ainsi arrêté n'inclut pas la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital. Il est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

Le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société pouvant être émises ne pourra être supérieur à 5 000 000 euros.

4. En cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence dans le cadre des émissions visées au 1) ci-dessus :

- a/ décide que la ou les émissions seront réservées par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible,
- b/ décide que si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes :
 - limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions,
 - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
 - offrir au public tout ou partie des titres non souscrits,

5. Décide que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et, plus généralement, faire le nécessaire en pareille matière.

6. Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Neuvième résolution

Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression de droit préférentiel de souscription par offre au public

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment son article L.225-136 :

1. Délègue au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet de procéder à l'augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, par une offre au public, par émission soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société que ce soit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, étant précisé que ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur titres répondant aux conditions fixées par l'article L.225-148 du Code de commerce.

Conformément à l'article L.228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

2. Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.

3. Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 2 500 000 euros. Ce montant s'impute sur le montant du plafond de l'augmentation de capital fixé à la dixième résolution. Le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société pouvant être ainsi émises ne pourra être supérieur à 2 500 000 euros.

4. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution, en laissant toutefois au Conseil d'Administration la faculté de conférer aux actionnaires un droit de priorité, conformément à la loi.

5. Décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au minimum requis par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où le Conseil d'Administration mettra en œuvre la délégation.

6. Décide, en cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange, que le Conseil d'Administration disposera, dans les conditions fixées à l'article L. 225-148 du Code de commerce et dans les limites fixées ci-dessus, des

pouvoirs nécessaires pour arrêter la liste des titres apportés à l'échange, fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, et déterminer les modalités d'émission.

7. Décide que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et, plus généralement, faire le nécessaire en pareille matière.

8. Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Dixième résolution

Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression de droit préférentiel de souscription par placement privé

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de Commerce et notamment son article L 225-136 :

1. Délègue au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet de procéder à l'augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, par émission soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société que ce soit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière.

Conformément à l'article L 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

2. Fixe à vingt six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente assemblée.

3. Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 2 500 000 euros, étant précisé qu'il sera en outre limité à 20% du capital par an.

Ce montant s'impute sur le montant du plafond de l'augmentation de capital fixé à la neuvième résolution.

Le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société pouvant être ainsi émises ne pourra être supérieur à 2 500 000 euros.

4. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution.

5. Décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la Société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au minimum requis par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où le Conseil d'Administration mettra en œuvre la délégation.

6. Décide que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.

7. Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Onzième résolution

Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires

Pour chacune des émissions décidées en application des neuvième et dixième résolutions, le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les conditions prévues par l'article L 225-135-1 du Code de commerce et dans la limite des plafonds fixés par l'assemblée, lorsque le Conseil d'Administration constate une demande excédentaire.

Douzième résolution

Délégation à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le

capital dans la limite de 10 % en vue de rémunérer des apports en nature de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes et conformément à l'article L. 225-147 du Code de commerce :

1. Autorise le Conseil d'Administration à procéder, sur rapport du commissaire aux apports, à l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables.
2. Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.
3. Décide que le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 10 % du capital social au jour de la présente Assemblée, ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital.
4. Délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration, aux fins de procéder à l'approbation de l'évaluation des apports, de décider l'augmentation de capital en résultant, d'en constater la réalisation, d'imputer le cas échéant sur la prime d'apport l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'augmentation de capital, de prélever sur la prime d'apport les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et de procéder à la modification corrélative des statuts, et de faire le nécessaire en pareille matière.
5. Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Treizième résolution

Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et L 225-129-6 et L 225-138-1 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, statuant en application des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et L.3332-18 et suivants du Code du travail :

1. Autorise le Conseil d'Administration, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital, réservées aux salariés (et dirigeants) de la société (et de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce) adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise.
2. Supprime en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de la présente autorisation.
3. Fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de cette autorisation.
4. Limite le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente autorisation à 378 000 euros.
5. Décide que le prix des actions à émettre, en application du I/ de la présente délégation, ne pourra être ni inférieur de plus de 20 %, ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans, à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du Conseil d'Administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.
6. Confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour mettre ou non en œuvre la présente autorisation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.
7. Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Quatorzième résolution

Formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la Loi.

1. Tout actionnaire, sur simple justification de son identité et quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de participer à l'Assemblée Générale Mixte, d'y voter par correspondance, ou de s'y faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint.
Il est justifié du droit de participer à l'Assemblée Générale Mixte par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire, ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale Mixte à zéro heure, heure de Paris :

- soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société ou son mandataire
- soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par les intermédiaires financiers est constaté par une attestation de participation délivrée par ces derniers, en annexe du formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'Assemblée Générale Mixte et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale Mixte à zéro heure, heure de Paris.

Un formulaire de vote par correspondance ou par procuration est à la disposition de tout actionnaire qui en fera la demande par écrit au siège social de la Société, au plus tard six jours avant la date de la réunion de l'Assemblée Générale. Pour être pris en compte, ce formulaire, complété et signé, devra être parvenu au siège social trois jours au moins avant la date de l'assemblée Générale Mixte.

L'actionnaire ayant voté par correspondance n'aura plus la possibilité de participer directement à l'assemblée Générale Mixte ou de s'y faire représenter.

2. La Société tient à la disposition des actionnaires des formulaires de procuration ou des formulaires de vote à distance, accompagnés des documents qui doivent y être annexés, sur simple demande écrite adressée au siège social de la Société. Cette demande devra être reçue ou déposée au siège social de la Société au plus tard six jours avant la tenue de l'Assemblée Générale Mixte.

3. Les demandes d'inscription de projets de résolutions par les actionnaires remplissant les conditions prévues par les articles L.225-105 et R.225-71 du Code de commerce doivent être adressées au siège social de la Société, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, à compter de la publication du présent avis et jusqu'à 25 jours (calendaires) avant l'Assemblée Générale Mixte, soit au plus tard le 10 mai 2010.

Le présent avis vaut avis de convocation sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour à la suite de demandes d'inscription de projets de résolutions présentés par les actionnaires.

Le Conseil d'Administration

III ACTIONNARIAT - DIRECTION - CONTRÔLE

RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Situation au 10.03.2010 La répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Actionnaires à plus de 3 % du capital	Capital		Droits de vote AGM*		Droits de vote "théoriques"
	Actions	%	Nombre	%	
SC La Brayère ⁽¹⁾	424 254	20,87 %	826 494	29,08 %	826 494
SC L'Atelier ⁽²⁾	367 403	18,07 %	635 743	22,37 %	635 743
SC Le Château ⁽³⁾	358 199	17,62 %	626 539	22,05 %	626 539
Famille Guillin ⁽⁴⁾	37 687	1,85 %	47 287	1,66 %	47 287
	1 187 543	58,41 %	2 136 063	75,16 %	2 136 063
Groupe Guillin	189 786	9,33 %	0	0 %	189 786
Fonds Commun Stock Picking	172 000	8,46 %	172 000	6,05 %	172 000
FCP Agressor	159 300	7,84 %	159 300	5,60 %	159 300
Caceis Bank Luxembourg	85 874	4,23 %	85 874	3,02 %	85 874
FCP CDC PME Croissance	68 727	3,38 %	68 727	2,42 %	68 727
Public	169 645	8,35 %	220 137	7,75 %	220 137
	845 332	41,59 %	706 038	24,84 %	895 824
Total	2 032 875	100,00 %	2 842 101	100,00 %	3 031 887

* Un droit de vote double est attribué aux actions justifiant d'une inscription nominative depuis 4 ans au nom du même actionnaire (article 34 des statuts).

⁽¹⁾ ⁽²⁾ ⁽³⁾ ⁽⁴⁾ SC La Brayère, SC L'Atelier, SC Le Château et la Famille Guillin agissent de concert.

ADMINISTRATION, DIRECTION, CONTRÔLE

Conseil d'administration		Principales autres fonctions	
Président : François Guillin		Président des Sociétés Guillin Emballages, Alphaform, Dynaplast, Nespak, Socamel Technologies, Rescaset Concept et Guillin Italia. Gérant des Sociétés Guillin España, Guillin Portugal et Cidelcem. Administrateur des sociétés GPI UK, Premier Packaging et Socamel UK.	
Administrateurs :			
Sophie Guillin-Frappier		Administrateur des Sociétés Nespak et Guillin Italia. Présidente de la Gérance de la Société Anis Opakowania.	
Bertrand Guillin		Administrateur des Sociétés Nespak et Guillin Italia.	
André Ramousse		Administrateur de la Société Groupe Ramousse.	
Christine Guillin		Administrateur des Sociétés Nespak et Guillin Italia.	
Jeannine Huot-Marchand			
Direction :			
Président Directeur Général :	François Guillin.		
Directeurs Généraux Délégués :	Sophie Guillin-Frappier, Bertrand Guillin.		
Contrôle	Date de nomination ou de renouvellement	Date de fin de mandat	
Commissaires aux comptes titulaires :			
- GRANT THORNTON 42, avenue Georges Pompidou 69442 Lyon Cedex 03 représenté par Monsieur Robert Dambo	06/06/2008	AG 2014 (cptes ex. 2013)	
- KPMG AUDIT KPMG S.A. 1, cours Valmy 92923 Paris La Défense Cedex représenté par Monsieur Alphonse Delaroque	06/06/2008	AG 20104 (cptes ex. 2013)	
Commissaires aux comptes suppléants :			
- IGEC 3, rue Léon Jost 75017 Paris représenté par Monsieur Victor Amselem	06/06/2008	AG 2014 (cptes ex. 2013)	
- Monsieur Didier Thibaut de Menonville 29 avenue de Villiers 75000 Paris	06/06/2008	AG 2014 (cptes ex. 2013)	

Responsables de l'information :

- Financière : Charles Maignien - Tél. 03 81 40 22 76
- Juridique : Michèle Weigel - Tél. 03 81 40 23 27

IV DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 4 juin 2010

BILAN DU PRÉCÉDENT PROGRAMME

Déclaration des opérations réalisées sur actions propres du 1^{er} mai 2009 au 28 février 2010.

Pourcentage du capital auto-détenu de manière directe et indirecte : 9,33 %.

Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois : néant.

Nombre de titres détenus en portefeuille au 28 février 2010 : 189 728.

Valeur comptable du portefeuille : 6 990 611 €.

Valeur de marché du portefeuille : 13 280 960 €.

Évolution du cours de l'action	Actions Groupe Guillin	
	Achats	Ventes
Nombre de titres		
contrat de liquidités	2 010	5 938
contrat de croissance externe	14 381	-
Total	16 391	5 938
Cours moyen de la transaction		
contrat de liquidités	54,97	50,08
contrat de croissance externe	37,40	-
Total	39,56	50,08
Montants		
contrat de liquidités	110 492,72	297 356,85
contrat de croissance externe	537 862,12	-
Total	648 354,84	297 356,85

Aucune position ouverte au cours de cette période.

Le nombre de titres détenus de manière directe et indirecte est de 189 728 actions, représentant 9,33 % du capital de la Société, dont :

- 3 215 actions détenues au titre de la régularisation des cours selon un contrat d'animation conclu avec la société de bourse ODDO et Cie Paris, affectées au compte n° 502 121.

- 184 613 actions détenues en vue de leur remise en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, affectées au compte n° 277 100.

- 1 900 actions destinées à être attribuées gratuitement à des cadres dirigeants non mandataires sociaux.

NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Autorisation du programme : Assemblée générale du 4 juin 2010.

Titres concernés : Actions.

Part maximale du capital dont le rachat est autorisé : 10 % soit 203 287 actions. Compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 189 728 (soit 9,33 % du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 13 559 actions (soit 0,67 % du capital) sauf à céder les titres déjà détenus.

Prix maximum d'achat : 110 euros.

Objectifs :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,

- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance interne et/ou externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,

- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions, sous conditions à fixer par le Conseil d'Administration,

- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur.

- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises.

- Mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF et plus généralement de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

- **Durée de programme** : 18 mois à compter de l'Assemblée générale du 4 juin 2010 soit jusqu'au 4 décembre 2011.

RAPPORTS

I RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LE CONTRÔLE INTERNE

En application de l'article L.225-37 du Code de commerce, Mr François Guillin, Président Directeur Général du Groupe Guillin, rend compte dans le cadre du présent rapport des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société ainsi que de son gouvernement d'entreprise.

OBJECTIFS DE LA SOCIÉTÉ EN MATIÈRE DE CONTRÔLE INTERNE

Les procédures de contrôle interne relatives aux processus opérationnels et fonctionnels en vigueur au sein du Groupe Guillin visent à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité, la sincérité et la régularité des enregistrements comptables, des comptes sociaux et consolidés qui en découlent.

Elles ont également pour objectifs de :

- assurer la protection du patrimoine de l'entreprise,
- identifier les risques encourus et d'en gérer les conséquences,
- contribuer à réduire les risques d'erreurs ou de fraudes,
- s'assurer de la qualité des informations produites,
- vérifier la conformité aux lois et aux réglementations,
- contrôler l'application des instructions de la direction,
- s'assurer de l'amélioration continue des performances.

Néanmoins, comme tout dispositif de contrôle, le système de contrôle interne du Groupe Guillin ne peut fournir une garantie absolue que tous les risques sont éliminés.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES ORGANES DE DIRECTION

Groupe Guillin est une Société Anonyme à Conseil d'Administration dont la composition figure dans le rapport de gestion à la page numéro 71. Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Il se saisit de toute question relative à la bonne marche du Groupe, procède aux contrôles et aux vérifications qu'il juge opportuns.

Les Administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires pour une durée de six ans. Le décalage dans le temps des dates d'échéance des mandats

de chacun des administrateurs permet d'assurer un échelonnement des renouvellements.

Le Conseil d'Administration se réunit chaque fois que nécessaire pour statuer sur les décisions proposées par son Président. Au cours de l'exercice 2009, le Conseil d'Administration s'est réuni treize fois, la majorité des Membres du Conseil étant présent aux réunions. Un procès verbal est systématiquement établi à l'issue de chaque réunion.

Le Conseil d'Administration du Groupe Guillin considère que les recommandations AFEP-MEDEF du 6 Octobre 2008 s'inscrivent dans la lignée de son fonctionnement actuel et qu'il convient de les adopter. Toutefois, en conformité avec le code MiddleNext publié en Décembre 2009 et compte tenu de la structure actionnariale majoritairement familiale du Groupe Guillin, le Conseil d'Administration n'a pas jugé utile d'avoir de comités spéciaux (comité des rémunérations, nominations, stratégique etc).

La fixation des salaires de l'ensemble des Dirigeants du Groupe Guillin est soumise à l'approbation du Président du Conseil d'Administration et qu'un tableau actualisé des rémunérations est tenu par la Direction des Affaires Sociales. La rémunération du Président est soumise à l'approbation du Conseil d'Administration.

La rémunération globale des organes de direction est précisée dans le rapport de gestion à la page numéro 12.

La fonction de Directeur Général est assumée par le Président du Conseil d'Administration, Monsieur François Guillin qui est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom du Groupe Guillin dans les seules limites de l'objet social des statuts de la société et des pouvoirs qui lui sont conférés. Il est assisté dans sa mission par Monsieur Bertrand Guillin et Madame Sophie Guillin-Frappier en qualité de Directeurs Généraux Délégués qui disposent des pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la société dans la limite de l'objet social et des pouvoirs qui leur sont conférés.

Groupe Guillin détient la totalité ou la quasi-totalité du capital de ses filiales. **Chaque filiale est sous la responsabilité d'un Directeur Général**, non mandataire social, qui a pour mission de mettre en œuvre la politique, la stratégie et les valeurs définies par Groupe Guillin.

Groupe Guillin est une Holding qui définit et contrôle l'application de la stratégie du Groupe. La Holding est composée de 5 Directions (Opérationnelle, Juridique, Financière, Informatique et Affaires Sociales). Elle est

appuyée par un **Comité de Direction** qui est composé de l'ensemble des Directeurs Généraux non mandataires sociaux des sociétés du Groupe et des directeurs de la holding Groupe Guillin. Ce comité est convoqué tous les 3 mois afin de :

- faire un point général sur l'état d'avancement des travaux en cours,
- faire une synthèse des résultats financiers en cours d'exercice,
- informer sur les nouveaux textes réglementaires applicables,
- réfléchir aux orientations et aux stratégies communes.

Les réunions du Comité de Direction abordent également les problématiques en matière d'hygiène et de sécurité, examinent les plans de prévention ainsi que le suivi des plans d'actions y afférant. Un Document Unique a été rédigé dans chacune des sociétés du Groupe avec pour objectif de lister l'ensemble des risques inhérents à l'activité industrielle et de lancer les actions permettant de réduire la gravité et/ou la probabilité d'occurrence du danger ; ce document est revu au moins une fois par an et après chaque événement le nécessitant.

Le Président du Conseil d'Administration également Directeur Général du Groupe Guillin est en relation permanente avec les Directeurs de la Holding (Opérationnel, Financier, Juridique, Affaires sociales et Informatique), les Directeurs Généraux des sociétés du Groupe et les Membres du Conseil d'Administration afin d'effectuer des points réguliers sur l'activité, d'échanger sur les orientations stratégiques et les problématiques rencontrées. Ces réunions ou échanges constituent des outils de pilotage essentiels permettant au Président de prendre des décisions rapides, adaptées et cohérentes.

LES MODALITÉS RELATIVES À LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES SONT PRÉCISÉES AUX ARTICLES 28 À 42 DES STATUTS.

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Les risques liés à l'activité du Groupe Guillin, notamment les risques économiques, risques de taux et de changes ainsi que les risques environnementaux sont abordés dans l'annexe des comptes consolidés du rapport annuel pages 30 et 31.

Les procédures de contrôle interne sont mises en place en tenant compte de la culture et des principes d'action qui mettent en avant l'autonomie des filiales du Groupe. Le suivi permanent des procédures de contrôle s'inscrit dans le cadre des activités courantes de la Holding qui effectue des contrôles réguliers et

systématiques en s'appuyant notamment sur les Directeurs Généraux des filiales et leur encadrement. La séparation des fonctions est un élément clé du contrôle interne. Le suivi de chaque opération est assuré au moyen d'un système de délégation de pouvoirs strict allant de la Direction Générale du Groupe aux directeurs des filiales.

Une Direction Générale Opérationnelle assure le suivi et l'accompagnement permanent de chacune des entités dans l'application des orientations stratégiques définies. Elle est chargée de s'assurer de la correcte application des procédures et de la bonne exécution des opérations. Elle assure le contrôle régulier et précis des performances de chaque filiale par le suivi d'indicateurs permettant une réactivité immédiate dans la prise de décision et la correction d'éventuelles faiblesses détectées.

Un budget annuel est réalisé au cours du dernier trimestre de l'année n-1 par chaque Directeur Général des filiales. Il est discuté avec les Directeurs Financier et Opérationnel puis approuvé par le Président. Le Directeur Général est, après accord, garant de son application.

La Direction Financière s'assure de l'exactitude des données comptables qui sont remontées par les filiales et a pour objectif de garantir que les états financiers consolidés sont élaborés dans le respect des normes et règlements en vigueur.

L'établissement des comptes consolidés du Groupe Guillin est effectué par la Direction Financière qui remonte informatiquement l'ensemble des données transmises par les sociétés. L'arrêté des comptes des filiales est effectué sur la base des règles comptables énoncées dans un manuel de procédures qui recense l'ensemble des principes comptables et financiers du Groupe et ce, sous la responsabilité du Directeur Financier Groupe.

Manuel des procédures Groupe : des procédures internes sont en place que ce soit concernant la trésorerie, les demandes d'investissements, les engagements de dépenses d'entretien, les signatures et délégations de pouvoirs, les responsabilités en termes de sécurité informatique. Elles sont regroupées dans un manuel tenu à jour.

Un processus rigoureux de tableaux de bord constitue un élément fondamental du contrôle interne et du suivi des performances. Ces éléments permettent un suivi permanent des entités au travers d'indicateurs spécifiques dont la cohérence et la fiabilité sont revues par la Direction Financière Groupe.

Dans ce cadre, chaque société du Groupe prépare :

- **un reporting journalier de chiffre d'affaires** qui est consolidé par la holding chaque semaine,
- **un compte rendu mensuel d'activité** mentionnant les éléments structurels, conjoncturels et financiers de l'entreprise,

- un reporting mensuel comptable simplifié,
- un reporting trimestriel détaillé dont la forme est unique, centré sur un nombre précis d'indicateurs et d'éléments financiers. Il est remis à la Holding qui en effectue la consolidation.

Ces éléments constituent des outils essentiels de pilotage de l'activité du Groupe Guillin et de ses choix stratégiques. Ils permettent une réactivité immédiate face à toute dérive éventuelle en terme de gestion quotidienne, d'identification, d'analyse et de traitement des difficultés éventuellement rencontrées en cours d'année et ce, sans attendre la clôture semestrielle ou annuelle.

Cette organisation est complétée par les Commissaires aux Comptes qui vérifient puis certifient les comptes sociaux et les comptes consolidés du Groupe sur une base semestrielle et annuelle et délivrent une attestation sur les comptes semestriels consolidés du Groupe. Après chaque audit, le Groupe relève l'ensemble des points et recommandations portées à leur connaissance par les Commissaires aux Comptes pour assurer la mise en place et le suivi d'actions correctrices.

La Direction informatique est responsable de la définition du schéma directeur du Groupe en termes d'organisation et d'architecture de système.

Elle coordonne et encadre l'ensemble des moyens informatiques et fonctionne à travers une équipe dédiée au développement, au suivi et au maintien de l'ensemble des outils informatiques de chaque société du Groupe, assurant ainsi un fonctionnement sécurisé et indépendant. La Direction informatique fonctionne par pôle. Le premier gère l'ensemble des études et développement en assurant le suivi des nouveaux projets ainsi que la maintenance. Le deuxième pôle est chargé des réseaux et de la sécurité.

La Direction Juridique assure et est garante du respect de la législation et de la réglementation. Elle assiste et conseille les sociétés du Groupe dans les domaines juridiques tels que Droit des Sociétés, des Affaires et Economique afin de permettre une réactivité immédiate notamment dans la rédaction et la négociation de tout contrat ainsi que dans la prévention et la gestion des litiges. Elle gère pour toutes les Sociétés du Groupe la propriété industrielle et est garante des procédures en contrefaçon et concurrence déloyale.

Dans le domaine de l'assurance, elle est garante des procédures mises en place pour permettre au Risk Management d'identifier notamment les risques industriels, les réduire, les couvrir et améliorer l'allocation des ressources.

De plus, elle réalise une analyse bi-annuelle des risques latents chiffrés et non chiffrés de toutes les sociétés du Groupe qui est remise au Président et aux Commissaires aux Comptes.

La Direction des Affaires sociales assure la définition et la coordination de la politique sociale du Groupe et

sa déclinaison auprès de ses filiales (administration du personnel, formation, gestion des compétences et des carrières, rémunérations, relations sociales...).

Elle a pour mission d'assister les sociétés du Groupe dans la mise en œuvre de toutes les nouvelles réglementations sociales. Elle est le garant de l'ensemble des procédures, du référentiel de paie et de ses évolutions.

Dans le cadre d'une politique sociale d'amélioration des performances individuelles de chaque salarié, Groupe Guillin s'attache à apporter une attention particulière à la gestion des compétences et pratique une politique de participation et d'intéressement des salariés au résultat de l'entreprise ainsi qu'un plan épargne entreprise. Il veille à la cohérence des rémunérations que ce soit en comparatif interne, régional et national.

ACTIONS RÉALISÉES SUR L'EXERCICE 2009 ET PLAN D'AMÉLIORATION

La mise en place et le déploiement d'un système de contrôle interne s'inscrit dans la durée. La Direction Générale du Groupe et les responsables opérationnels font évoluer de manière continue le dispositif en place. Les procédures décrites ci-dessus ont démontré jusqu'alors leur efficacité.

Sur l'exercice 2009, la Direction Financière a mis en place un nouveau Plan Comptable dans chacune des filiales du Groupe applicable au 1^{er} janvier 2010 afin de répondre aux objectifs suivants :

- respecter les normes comptables internationales (IFRS),
- avoir un langage comptable et financier commun pour toutes les filiales du Groupe,
- avoir une indépendance des plans comptables nationaux avec le Plan Comptable Groupe.

Par ailleurs, la Direction Financière a poursuivi sa revue globale des procédures avec notamment la revue des procédures « achats » et « trésorerie ».

Enfin, un manuel des prix de transfert conforme aux normes européennes a été réalisé courant 2009.

L'amélioration permanente des outils informatiques participe activement à la structuration du contrôle interne du Groupe Guillin. Ainsi, le service informatique a développé de nombreux applicatifs permettant d'actualiser ou d'améliorer l'existant notamment en matière de gestion de production, EDI, traçabilité, etc.

Un audit relatif à la sécurité informatique du Groupe a été réalisé fin 2008. Des correctifs ont été mis en place sur l'exercice 2009 :

- remplacement de tous les postes de travail et switchs obsolètes,
- mise à jour permanente des correctifs Windows,
- remplacement de l'ancien Firewall par un applicatif plus sécurisé,
- renforcement des sécurités d'accès à internet.

II RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ GROUPE GUILLIN S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Groupe Guillin S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce.

Paris La Défense, le 26 avril 2010

Lyon, le 27 avril 2010

Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Alphonse Delaroque, Associé

GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton International
Robert Dambo, Associé

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Groupe Guillin S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2009 s'établit à 85 154 K€, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans le paragraphe 2.3 de la note 2 « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie futurs utilisés, à revoir les calculs effectués par la société, et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle.

Sur la base de ces travaux, l'exactitude et la sincérité de ces informations appellent de notre part l'observation suivante :

- L'information est donnée globalement pour l'ensemble des mandataires sociaux, sans indication des éléments composant ces rémunérations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Lyon, le 26 avril 2010

Paris La Défense, le 27 avril 2010

Les Commissaires aux comptes

GRANT THORNTON

Membre français de Grant Thornton International

Robert Dambo, Associé

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Alphonse Delaroque, Associé

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Groupe Guillin S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note annexe 2.2. des comptes consolidés qui expose le changement de méthode comptable résultant de la première application de la norme IAS 1 révisée « Présentation des états financiers » et IFRS 8 « Secteurs opérationnels » de façon rétrospective pour les périodes présentées.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La valeur des actifs immobilisés a fait l'objet d'un test de dépréciation par le groupe comme décrit dans les notes 2.9, 4 et 5 de l'annexe aux états financiers en utilisant notamment la méthode basée sur les flux de trésorerie futurs actualisés après impôts. Nous avons examiné les modalités de mise en oeuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris La Défense, le 26 avril 2010

Lyon, le 27 avril 2010

Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Alphonse Delaroque, Associé

GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton International
Robert Dambo, Associé

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

I. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Contractants	Nature, objets, modalités des conventions	Montant en euros (charge) produit
CIDELCEM	<p>Convention d'abandon de créance Dans le cadre de la procédure de liquidation pour cessation d'activité de la société CIDELCEM, filiale de groupe GUILLIN, votre société a abandonné, le 30 juin 2009, la totalité de sa créance. Montant de l'abandon de créance comptabilisé au titre de l'exercice <i>Autorisation : Conseil d'Administration du 22 juin 2009.</i></p>	(113 277)
VERIPACK EMBALAJES	<p>Convention d'abandon de créance Votre société a abandonné, à titre financier, à la société VERIPACK EMBALAJES une partie de son compte courant détenu sur cette dernière. Montant de l'abandon de créance comptabilisé au titre de l'exercice : <i>Autorisation : Conseil d'Administration 30 novembre 2009.</i></p>	(11 700 000)

Les personnes concernées par ces conventions sont indiquées dans le tableau figurant au paragraphe 2 du présent rapport.

2. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Contractants	Nature, objets, modalités des conventions	Montant en euros (charge)/produit
Convention de management		
Les prestations de management rendues par votre société au profit de ses filiales sont rémunérées sur la base d'une redevance fixée en fonction du chiffre d'affaires hors taxes réalisé à l'extérieur du groupe par chacune des sociétés suivantes.		
Redevances facturées au titre de l'exercice :		
GUILLIN EMBALLAGES		1 828 590
ALPHAFORM		1 277 118
DYNAPLAST		767 678
SOCAMEL TECHNOLOGIES		554 945
RESCASET CONCEPT		1 111 605

Contractants

Nature, objets, modalités des conventions

Montant en euros
(charge)/produit

Redevances au titre des marques, modèles et/ou brevets

Votre société concède à ses filiales des licences de marques, brevets et/ou modèles non exclusives, moyennant une redevance annuelle forfaitaire par marque, brevet et/ou modèle dont le montant varie selon l'étendue géographique de la protection.

Redevances facturées au titre de l'exercice :

GUILLIN EMBALLAGES	68 754
ALPHAFORM	17 303
DYNAPLAST	45 666
SOCAMEL TECHNOLOGIES	8 991
RESCASET CONCEPT	10 583
NESPAK	6 762
VERIPACK EMBALAJES	5 891

Convention de prestation de services

Les prestations de services rendues par votre société (assistance en matière notamment financière et comptable, juridique et fiscale, marketing) au profit de ses filiales sont rémunérées sur la base du coût de revient.

Prestations de services facturées au titre de l'exercice :

NESPAK	141 122
ANIS OPAKOWANIA	12 346
GUILLIN ESPANA	5 650
GUILLIN ITALIA	5 198
VERIPACK EMBALAJES	20 078
PREMIER PACKAGING	2 423

Convention de licence d'utilisation de logos

Votre société concède à ses filiales étrangères le droit non exclusif et non transférable à des tiers d'utiliser les logos de Groupe Guillin. La concession est consentie pour une durée d'un an, renouvelable, moyennant une commission annuelle fixée en fonction du montant du chiffre d'affaires hors taxes réalisé à l'extérieur du groupe par filiale.

Commissions facturées au titre de l'exercice :

NESPAK	1 036 824
ANIS OPAKOWANIA	196 728
GUILLIN ESPANA	46 354
GUILLIN ITALIA	198 287
GPI UK	20 205
PREMIER PACKAGING	50 677

Bail commercial

La société Guillin Emballages consent à votre société un bail commercial portant sur des locaux à usage de bureaux (478 m²) situés à Ornans (25).

Loyers comptabilisés en charge au titre de l'exercice :

GUILLIN EMBALLAGES	(29 070)
--------------------	----------

Bail commercial

Votre société consent à la société Dynaplast un bail commercial portant sur des locaux à usage de stockage (7 770 m²) situés à Vedène (84).

Loyers facturés au titre de l'exercice :

Taxe foncière facturée au titre de l'exercice :	47 129
DYNAPLAST	24 766
	71 895

Contrat de crédit revolving

Votre société accorde, jusqu'au 31 décembre 2010, à la société ANIS OPAKOWANIA, un crédit revolving assorti d'un taux d'intérêt EONIA + 0,5%.

Le montant maximum de ce crédit est de 6 000 000 euros.

Montant du crédit accordé à la clôture de l'exercice :

	2 093 499
--	-----------

Intérêts comptabilisés au titre de l'exercice :

27 074

Les personnes concernées par ces conventions sont les suivantes :

	François Guillin	Christine Guillin	Sophie Guillin-Frappier	Bertrand Guillin
GRUPE GUILLIN SA	Président du Conseil d'Administration	Administrateur	Administrateur et Directeur Général Délégué	Administrateur et Directeur Général Délégué
Guillin Emballages SAS	Président			
Alphaform SAS	Président			
Dynaplast SAS	Président			
Rescaset Concept SAS	Président			
Socamel Technologies SAS	Président			
Nespak	Président	Administrateur	Administrateur	Administrateur
Anis Opakowania			Présidente de la Gérance	
Guillin España	Gérant			
Guillin Italia	Président	Administrateur	Administrateur	Administrateur
Veripack Embalajes	Représentant permanent de Groupe Guillin Administrateur unique			
GPI UK	Administrateur			
CIDELCEM	Gérant			
Premier Packaging	Administrateur			

Lyon, le 26 avril 2010

Paris La Défense, le 27 avril 2010

Les Commissaires aux comptes

GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton International
Robert Dambo, Associé

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Alphonse Delaroque, Associé

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, SUR L'ÉMISSION D' ACTIONS ORDINAIRES ET/OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL PRÉVUES AUX 8^{ème}, 9^{ème}, 10^{ème} ET 12^{ème} RÉOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 4 JUIN 2010

Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2010

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par le Code de commerce et notamment les articles L.225-135, L.225-136, L.225-138 et L.228-92, nous vous présentons notre rapport sur les propositions de délégation au Conseil d'administration de différentes émissions d'actions ordinaires et de valeurs mobilières, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport :

- de lui déléguer, pour une durée de 26 mois, la compétence pour décider des opérations suivantes et fixer les conditions définitives de ces émissions et vous propose le cas échéant de supprimer votre droit préférentiel de souscription :
 - émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription (8^{ème} résolution),
 - émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription (9^{ème} et 10^{ème} résolutions).
- de lui déléguer, pour une durée de 26 mois, le pouvoir de fixer les modalités d'une émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, en vue de rémunérer des apports en nature (article L.225-147) consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (12^{ème} résolution), dans la limite de 10% du capital social.

Le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne pourra excéder 10 000 000 € au titre de la 8^{ème} résolution et 2 500 000 € au titre des 9^{ème} et 10^{ème} résolutions.

Il appartient à votre Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R.225-113, R.225-114 et R.225-117 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant ces opérations, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'administration au titre des 9^{ème}, 10^{ème} et 12^{ème} résolutions.

Par ailleurs, ce rapport ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre de la 8^{ème} résolution, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans les 9^{ème}, 10^{ème} et 12^{ème} résolutions.

Conformément à l'article R.225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de ces autorisations par votre Conseil d'administration en cas d'émissions d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription et d'émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Paris La Défense, le 26 avril 2010

Lyon, le 27 avril 2010

Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Alphonse Delaroque, Associé

GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton International
Robert Dambo, Associé

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL RÉSERVÉE AUX SALARIÉS ADHÉRENTS D'UN PEE

Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2010

13^{ème} résolution

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société, et en exécution de la mission prévue par les articles L.225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription d'un montant maximum de 378 000 €, réservée aux salariés (et dirigeants) de la société (et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce) adhérents d'un Plan Epargne Entreprise, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer la compétence de fixer les modalités de cette opération et vous propose de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux titres de capital à émettre.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R.225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription, et certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires, au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'Administration.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation de capital sera réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation de l'augmentation de capital par votre Conseil d'Administration.

Lyon, le 26 avril 2010

Paris La Défense, le 27 avril 2010

Les Commissaires aux comptes

GRANT THORNTON

Membre français de Grant Thornton International
Robert Dambo, Associé

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.
Alphonse Delaroque, Associé

